



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

RAPPORT ANNUEL 20**24** | 20**25**

MOT DE LA DIRECTION

À l'heure du bilan de l'année qui se termine, un sentiment de fierté nous anime et nous faisons le constat que le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Laval (CAVAC) fait toujours preuve d'adaptabilité et a su, à travers le temps, continuer d'être au service des personnes victimes d'actes criminels, des proches et des témoins.

Nous avons d'ailleurs intégré à notre équipe un nouvel élément important pour notre clientèle, notre beau Voltigeur. Après à peine plus de trois (3) mois parmi nous, notre chien d'assistance judiciaire s'est révélé être un ajout de taille. Bien accompagné par une intervenante d'expérience, Sophie Beauchamp, il sait déjà comment s'occuper des personnes victimes et leur montrer beaucoup d'empathie et de sollicitude.

L'année qui se termine a heureusement connu plus de stabilité au niveau des ressources humaines que la précédente. Nous avons bien vécu quelques tristes départs, mais avons vite recruté de nouvelles personnes exceptionnelles. Au moment d'écrire ces lignes, notre équipe est presque complète et nous tenons à souligner l'engagement de chacun des membres de celle-ci. Tous et toutes mettent beaucoup de cœur dans l'accomplissement de notre belle mission.

Avec l'essor qu'a connu le CAVAC au cours des dernières années, notre principal enjeu réside désormais dans le manque d'espace, tant dans nos locaux au siège social qu'au palais de Justice, où nous sommes à l'étroit. Cette situation sollicite toute notre créativité afin de trouver des solutions qui nous permettent de continuer à accueillir notre clientèle de manière adéquate dans

des environnements à la fois fonctionnels et sécuritaires, sans empiéter les uns sur les autres.

Dans un autre ordre d'idées, c'est avec grande satisfaction que nous avons terminé le projet de recherche intitulé « *Pandémie et isolement social : comment favoriser l'accès à la justice pénale des aîné-e-s victimes de violence conjugale et familiale ?* ». Notre agente de recherche, Carolyne Boucher-Fournier, a effectué un travail extraordinaire et nous laisse avec une panoplie de belles idées innovantes, des réflexions et des outils plus pertinents les uns que les autres. Merci Carolyne !

Nous tenons aussi à profiter de ce rapport annuel pour remercier chaleureusement monsieur Robert Laverdure qui a été membre de notre conseil d'administration pendant plus de 20 ans en tant que Trésorier. M. Laverdure a été un pilier de notre CAVAC en soutenant la directrice générale dans la gestion financière. Il a donné généreusement son temps et, même à son départ il s'assure de ne pas nous laisser tomber et nous a, en quelque sorte, fait un legs important. Effectivement, Pierre-Luc Laverdure, le fils de Robert, a décidé de continuer la mission entreprise par son père. Merci infiniment, Robert de la part de tous.

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers toutes les personnes engagées qui siègent à notre conseil d'administration. Par leurs qualités de leadership indéniables, elles contribuent activement à faire progresser notre organisme au bénéfice des personnes victimes.

Sur ces mots, nous vous souhaitons une très bonne lecture.



Marie-Claude Côté
Directrice générale



Yves Devost
Président du Conseil
d'administration



Pierre-Luc Laverdure



Robert Laverdure

COUPS DE CŒUR DE L'ÉQUIPE

Notre équipe s'est particulièrement démarquée par sa capacité à s'entraider et à collaborer dans divers contextes en 2024-25. De belles initiatives nous ont permis de renforcer nos liens d'équipe et de bonifier notre offre de service à la clientèle. Nous avons aussi eu l'occasion de nous impliquer dans de beaux projets qui nous tiennent à cœur. Nous souhaitons vous les présenter ici.

Un nouveau service s'est ajouté à ceux déjà offerts à notre clientèle; soit celui des **Cliniques d'assistance technique** pour remplir les formulaires d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) désormais offertes une fois par mois. Ces dernières offrent à notre clientèle la possibilité d'entreprendre leurs démarches auprès de l'IVAC plus rapidement; tout en améliorant l'efficacité de notre équipe désormais en mesure d'offrir le service à plusieurs personnes à la fois.

Nous tenons aussi à souligner que nous percevons les retombées positives du Tribunal spécialisé pour les personnes victimes de violence sexuelle ou conjugale. Le principe des ententes collaboratives prévues dans le projet a, en effet, changé la donne. Nous sommes maintenant en mesure de constater à quel point il est rassurant pour la clientèle d'avoir un·e intervenant·e de référence à qui s'adresser. Autorisés par les personnes victimes, les échanges qui se font entre les différent·e·s professionnel·le·s impliqué·e·s auprès d'elles améliorent aussi leur expérience au cours du processus judiciaire.

Nous apprécions aussi de constater que de belles collaborations, comme celle que nous avons débutée il y a déjà un bon moment avec les maisons d'aide et d'hébergement de Laval, à travers le **Groupe de croissance personnelle** pour les femmes victimes de violence conjugale, se poursuivent encore aujourd'hui. Ce dernier reflète notre engagement à donner à ces femmes un espace pour se reconstruire et cheminer.



Notre implication dans la première **Grande Marche lavalloise contre les violences sexuelles** organisée par la Table de concertation en violence conjugale et sexuelle de Laval a marqué un moment fort de solidarité et de sensibilisation. Faire partie de ce mouvement pour une cause aussi importante fut profondément inspirant.

Au CAVAC de Laval, nous sommes souvent interpellés pour accompagner et soutenir des personnes qui ont traversé les étapes des procédures judiciaires. Nous les informons sur le déroulement de la démarche judiciaire et de la journée à la Cour et les accompagnons à travers les étapes cruciales de celles-ci. Au printemps, plusieurs membres de notre équipe ont été sollicités pour soutenir une famille dans un dossier dont la charge émotive était particulièrement importante. Le fait d'avoir été plusieurs intervenant·e·s à collaborer sur ce dossier a été salutaire et nous a aidé à mener à bien ce dossier. Guidé par sa son humaine préférée, Sophie Beauchamp, l'apport de Voltigeur, notre nouveau collègue à quatre pattes, a été d'un grand soutien pour les personnes que nous avons accompagnées. Voici d'ailleurs comment Sophie et sa collègue Carolyne ont décrit leur expérience:



Sophie et Voltigeur

« Notre coup de cœur est d'être allée en procès à Saint-Jérôme durant plusieurs jours avec des collègues et d'avoir vécu quelque chose de très fort émotionnellement. La co-intervention et la bienveillance étaient au rendez-vous, sans compter tous les arrangements pris par Carolyne. J'ai trouvé que nous avons offert le maximum pour notre clientèle déjà vulnérable. Nous avons été une équipe solide et unie prête à affronter des récits d'horreur et je crois sincèrement que nous avons fait une différence pour les victimes. »

« Effectivement, la semaine à Saint-Jérôme a été un très grand coup de cœur pour moi également. La charge émotionnelle que nous avons vécue ensemble, Sophie, Maher, Rose et moi, a été marquante. La co-intervention avec mes collègues a été enrichissante. Les victimes ont été rassurées, entourées et soutenues tout au long de la semaine. Notre chien de soutien, Voltigeur, a joué un grand rôle dans le soutien émotionnel des victimes. »



Carolyne

Il nous importe également de souligner le travail d'équipe qui nous a permis de continuer à offrir nos services, lorsque nous en avons eu besoin. La manière dont notre équipe sait se mobiliser dans les moments plus difficiles est belle à voir et témoigne de l'engagement de chacun-e.

Dans un autre ordre d'idée, nous souhaitons remercier notre Comité social, dont le dévouement et l'implication ne cessent de nous impressionner. Grâce à la créativité de ses membres, nous avons pu nous réunir pour souligner des moments importants, comme la célébration de l'été ou encore des fêtes de fin d'année. Nous avons aussi eu la possibilité de passer du temps ensemble dans un contexte plus informel nous permettant de solidifier nos liens d'équipe.

Une autre initiative nous a aussi permis de solidifier nos liens d'équipe en nous donnant le moyen d'exprimer notre reconnaissance les un-e-s aux autres. En effet, une nouvelle plateforme informatique portant le nom d'*Officevibe*, nous permet non seulement de répondre à des sondages hebdomadaires portant sur notre satisfaction au travail, mais aussi d'envoyer des petits mots positifs, connus sous le nom de *Good Vibes*, aux autres membres de l'équipe dont nous souhaitons souligner les bons coups ou avec qui nous prenons plaisir à collaborer. Recevoir ou envoyer ces messages nous fait chaud au cœur et contribue au climat de bienveillance que nous souhaitons promouvoir.

Composé de six membres enthousiastes, notre comité Diversité, Équité et Inclusion (DÉI) joue un rôle actif dans la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, tant dans l'accueil de notre clientèle qu'au sein même de notre organisation. Il sensibilise l'équipe à l'importance de bâtir un milieu inclusif, où chaque personne se sent valorisée et respectée. Par ses initiatives et réflexions, le comité encourage l'adoption de pratiques équitables, représentatives des réalités diverses de notre société. Il contribue également à faire évoluer notre culture organisationnelle en mettant de l'avant des valeurs d'ouverture, de respect et de justice, afin de favoriser un environnement de travail où chacun peut s'épanouir pleinement.

L'ensemble de ces activités et actions aura contribué à solidifier nos liens d'équipes et à bonifier notre offre de service. Nous sommes enthousiastes de voir ce que la suite nous réserve.

LA CLIENTÈLE

UN FILET DE SÉCURITÉ SOLIDE GRÂCE À LA COLLABORATION

UNE RÉPONSE CONCERTÉE À UNE SITUATION FAMILIALE COMPLEXE

Parmi les nombreux dossiers traités dans le cadre du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, l'un d'eux illustre de manière éloquente la force du modèle collaboratif mis en place. Il s'agit d'une situation impliquant une famille composée d'une mère et de ses enfants adultes, cohabitant dans le même foyer, aux prises avec une dynamique de violence conjugale lourde et persistante.

Les violences subies étaient multiples : physique, verbale, psychologique, ponctuée de menaces constantes et d'un contrôle coercitif intense. Cette emprise exercée par le conjoint s'est étendue sur plusieurs années, affectant profondément tous les membres de la famille. Lorsque le processus judiciaire a été enclenché, l'enjeu de la sécurité s'est immédiatement imposé comme une priorité, dans un contexte particulièrement complexe.

L'accès à une maison d'hébergement n'étant pas possible pour l'ensemble de la famille, notamment en raison de la présence des enfants adultes, la collaboration entre les partenaires a rapidement permis de trouver une solution alternative. La Ligne d'aide financière d'urgence (LAFU) a été mobilisée par l'entremise de l'intervenante sociojudiciaire de liaison (ISL) responsable du dossier, permettant la relocalisation temporaire de la famille dans un lieu sécuritaire, adapté à sa réalité. Cette flexibilité dans l'offre de services, rendue possible grâce à une communication efficace entre intervenant-e-s, a permis de préserver l'unité familiale tout en assurant leur protection.

Parallèlement, l'accusé a été remis en liberté sous condition de porter un bracelet antirapprochement (BAR). Cette mesure a joué un rôle crucial. Non seulement elle a agi comme levier de dissuasion, mais elle a également constitué un filet de sécurité technologique, rendant possible le retour de la famille dans le domicile



familial, en toute sécurité. Dans le contexte actuel de crise du logement, cette solution représentait un compromis essentiel, répondant aux besoins de sécurité sans compromettre la stabilité résidentielle de la famille grâce à l'ajout d'un périmètre autour du domicile interdit au conjoint.

Le procureur assigné au dossier a également été un acteur clé dans cette réponse concertée. Sensible aux enjeux spécifiques de la situation, il a veillé à ce que les conditions imposées soient strictement encadrées et respectées, tout en assurant un lien constant avec les intervenant-e-s impliqué-e-s ainsi qu'avec les personnes victimes.

Cette approche globale a également été possible avec l'apport de la cellule d'intervention concertée A-GIR de Laval. Cette structure de concertation intersectorielle a permis d'arrimer les actions de chacun, d'évaluer les risques de manière concertée et de bonifier les mesures de protection grâce à l'expertise combinée de ses membres : services policiers, intervenant-e-s psychosociaux et psychosociales, maisons d'hébergement, CAVAC, procureur-e-s et autres partenaires.

Chaque intervenant-e a contribué à bâtir un environnement sécurisant, cohérent et bienveillant pour cette famille, en mettant de l'avant une approche humaine, centrée sur la dignité et la résilience des victimes. Cette situation témoigne également du courage exceptionnel démontré par la famille, qui a su mobiliser ses ressources pour sortir d'un cycle de violence profondément enraciné.

Enfin, la famille a été dirigée vers les services du CAVAC de Laval, qui lui a offert un accompagnement global, incluant du soutien psychosocial, de l'information juridique et un accompagnement à travers les différentes étapes du processus judiciaire, soutenu par l'intervention active de l'ISL.

Le travail réalisé auprès de ces personnes incarne l'essence même du Tribunal spécialisé : une réponse intégrée, humaine, concertée et résolument tournée vers la sécurité et la dignité des victimes. Il démontre que, même dans des situations complexes, la collaboration entre les partenaires peut faire toute la différence.

LES SERVICES ET LES STATISTIQUES

SERVICES PSYCHOSOCIAUX INDIVIDUELS ET DE GROUPE

L'accompagnement post-traumatique et le soutien psychosocial occupent une place notable parmi les services offerts par le CAVAC de Laval. Ces services sont destinés aux personnes touchées par des infractions criminelles. Le soutien est offert, peu importe si l'auteur de l'acte criminel est identifié, arrêté, poursuivi, reconnu coupable, ou non.

Notre objectif principal est de soutenir les personnes victimes, leurs proches ainsi que les témoins dans l'apaisement de leurs réactions et des conséquences vécues à la suite des événements subis, de les aider à progresser dans leur parcours et à retrouver un sentiment de contrôle sur leur vie. Chaque jour, les membres de l'équipe du CAVAC offrent différentes formes d'accompagnement psychosocial, de courte ou moyenne durée, en format individuel ou de groupe.

Nos services sont accessibles de différentes façons. En effet, les personnes victimes, proches ou témoins peuvent choisir de nous joindre directement, peuvent être contacté-e-s via l'un de nos programmes proactifs ou encore, être référé-e-s par l'intermédiaire de l'un de nos nombreux partenaires.

Dans un délai de 24 à 48 heures ouvrables suivant la demande de service, l'une des deux agentes de soutien aux interventions (ASI) entre en contact avec la personne cliente. Cet entretien téléphonique permet à celles-ci d'évaluer les besoins en lien avec l'événement criminel, d'expliquer les services offerts, de répondre aux interrogations, et au besoin, d'orienter la personne vers d'autres ressources adaptées à sa situation.

Ainsi, notre équipe d'intervention a réalisé 1 400 évaluations téléphoniques au cours de l'année. Parmi celles-ci, 403 ont mené à des demandes de suivi ou des demandes de soutien ponctuel, tandis que 929 ont permis, par l'échange téléphonique, de répondre aux questions ou d'orienter la personne vers une ressource appropriée qui répondra plus précisément à ses besoins. C'est ainsi que 310 personnes ont été orientées vers une ressource externe pour soutenir leur cheminement.



Sur l'ensemble de l'année, 1 249 nouveaux dossiers ont été ouverts, soit une hausse de 10,6 % par rapport à l'an passé. En y ajoutant les dossiers toujours actifs, 3 919 dossiers ont été traités durant la dernière période, représentant aussi une légère hausse comparativement à l'année précédente. À la clôture de l'exercice 2024-2025, 1 546 dossiers demeuraient actifs.

Pour une seule personne, plusieurs types de services peuvent avoir été offerts. Par exemple, l'appel d'évaluation, l'information sur nos services, des rencontres psychosociales, etc. Ainsi combinés, nous avons offert 52 024 services à l'ensemble de notre clientèle au cours de la période qui vient de s'achever.

« Travailler au sein du CAVAC me fait grandir autant sur le plan professionnel que personnel. Chaque jour, j'ai le privilège d'accompagner une clientèle résiliente et courageuse, de qui je m'inspire grandement. Cette chance est d'autant plus précieuse, car je le vis aux côtés d'une équipe chaleureuse et humaine.»



Laurence G.

Dossiers ouverts

2022-23	1 047
2023-24	1 129
2024-25	1 249

Dossiers traités

2022-23	3 532
2023-24	3 820
2024-25	3 910

Dossiers actifs (au 31 mars)

2022-23	1 590
2023-24	1 601
2024-25	1 546

52 024 Nombres de services rendus pour ces 3 919 personnes

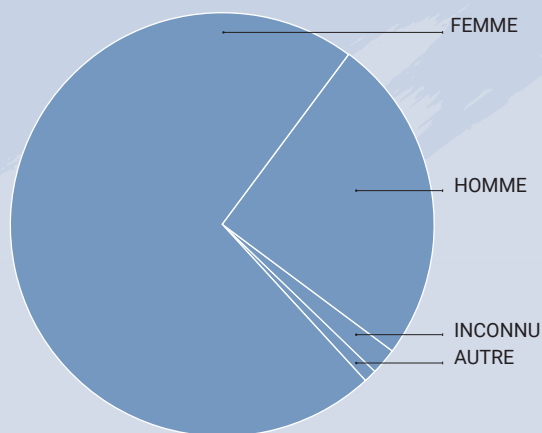
Parmi les personnes concernées par ces dossiers, les proportions sont sensiblement les mêmes : 2 934 (75 %) personnes s'autodéterminaient être des femmes, 944 (24 %) des hommes et 41 personnes (1 %) à un autre groupe ou pour lesquels l'identité de genre était non précisée.

Les catégories d'âge les plus représentées au sein de notre clientèle étaient celles des adultes âgés entre 18 à 54 ans, soit 3030 personnes (78 %). Plus précisément, 410 personnes avaient entre 18 à 24 ans (11 %), 829 personnes avaient entre 25 à 34 ans (21 %), 1050 personnes avaient entre 35 à 44 ans (27 %) et 741 personnes avaient entre 45 à 54 ans (19 %).

Par ailleurs, 276 personnes d'âge mineur représentaient notre clientèle (7 %), tandis que 613 personnes avaient plus de 55 ans (16 %).

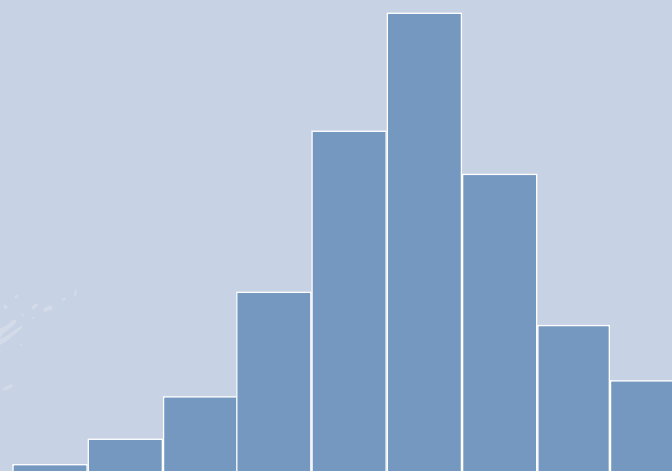
La région de Laval est composée d'une population plurilingue. Nous avons accueilli 3587 personnes (92 %) qui s'exprimaient en français, 269 personnes (7 %) en anglais et 32 personnes s'exprimaient en espagnol (<1 %). Également, 31 personnes (<1 %) s'exprimant en arabe, tamoul, pendjabi, italien, bengali, portugais, russe ou persan ont reçu notre soutien via le recours à des services d'interprétation adaptés à leur réalité linguistique.

GENRE



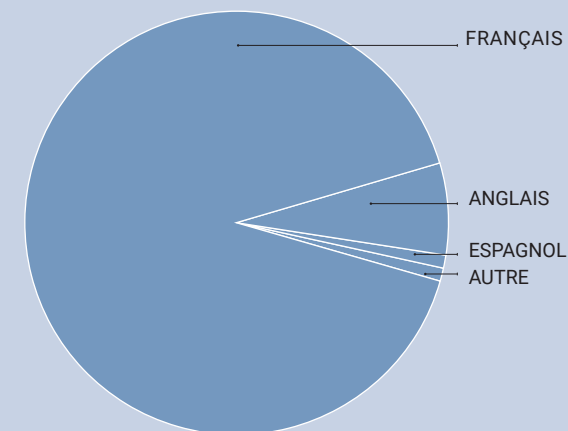
GENRE	NOMBRE	(%)
FEMME	2934	75 %
HOMME	944	24 %
INCONNU	32	0.8 %
AUTRE	9	0.2 %

ÂGE



ÂGE	0-5	6-13	14-17	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+
NOMBRE	7	103	166	410	829	1 050	741	359	254
(%)	0.2 %	2.6 %	4.2 %	10.5 %	21.1 %	27.0 %	18.9 %	9.1 %	6.5 %

LANGUE



LANGUE	NOMBRE	(%)
FRANÇAIS	3587	91.5 %
ANGLAIS	269	6.9 %
ESPAGNOL	32	0,8 %
AUTRE	31	0,8 %

Une grande majorité de notre clientèle est constituée des personnes victimes d'un acte criminel, soit 3175 personnes (81 %). Nous avons également offert notre soutien à 538 proches (14 %) et 155 témoins d'événements criminels (4 %). Des proportions similaires aux années précédentes.

Concernant le contexte des infractions, celles-ci ont principalement été commises dans un cadre des relations conjugales, dont 33 % représentaient de la violence durant la relation intime et 11 % en contexte post-séparation.

Par ailleurs, 12 % de notre clientèle (457 personnes), ont été victimes d'un membre de leur famille, 12 % (456 personnes) par un individu inconnu tandis que 9 % (338 personnes) ont été la cible d'un-e ami-e ou connaissance. Enfin, 4 % des infractions ont eu lieu respectivement en milieu de travail, 3 % dans un contexte de voisinage et 2 % en milieu scolaire. Des tendances qui demeurent constantes par rapport aux années précédentes.

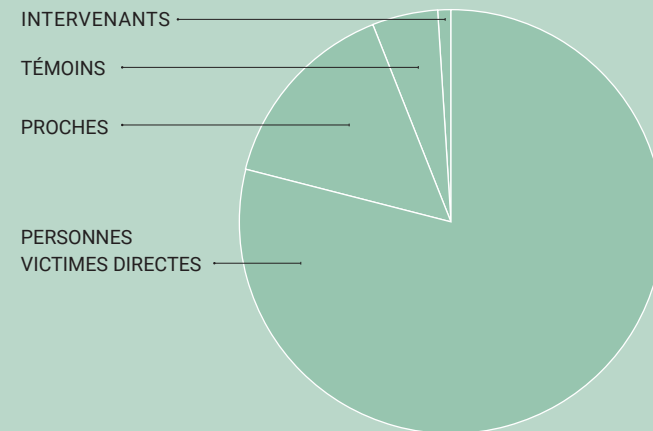
Les infractions criminelles se répartissent en deux grandes catégories : les crimes contre la personne et les crimes contre les biens. De façon générale, la majorité de notre clientèle est concernée par des infractions commises contre la personne. Comme par le passé, les voies de fait simples représentent le type de crime le plus fréquemment rapporté, soit pour près de 1155 personnes (30 %). Les voies de fait armées, graves ou causant des lésions ont été perpétrées à 386 personnes (10 %).

Au total, 828 personnes (21 %) ont été touchées par des infractions à caractère sexuel. Parmi elles, 95 personnes étaient victimes de traite ou d'exploitation sexuelle. Ces crimes ont principalement affecté des personnes s'identifiant comme femmes, soit 720. Néanmoins, 104 personnes se désignant hommes et quatre (4) s'identifiant à un autre genre ont également été impliqués en tant que victimes, proches ou témoins d'infractions à caractère sexuel, dont 16 dans un contexte d'exploitation sexuelle.

Les accusations de menaces ou de harcèlement concernaient respectivement 426 personnes (11 %) et 298 personnes (8 %) de notre clientèle. Par ailleurs, 120 personnes (3 %) ont été soutenues dans le cadre de dossiers d'homicides ou de tentatives de meurtre.

Un total de 74 personnes (1 %) nous a contacté-e-s cette année concernant un incident ou une allégation liée à la fraude. D'autres victimes, notamment de vol qualifié, d'introduction par infraction, de séquestration ou d'enlèvement, ont également été accompagnées par l'équipe.

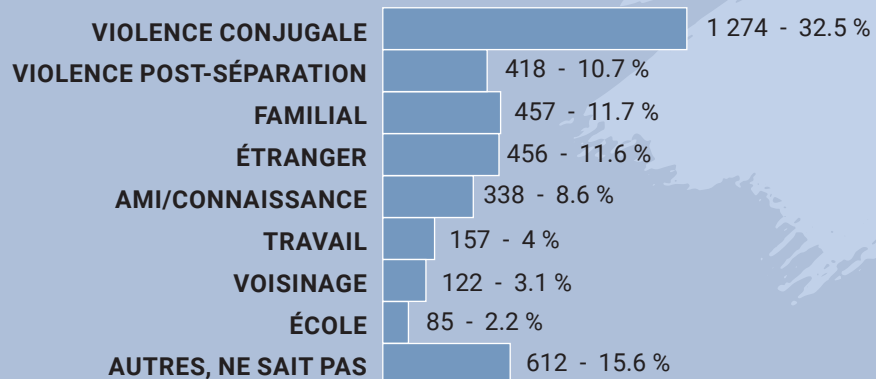
CATÉGORIE DE CLIENTÈLE



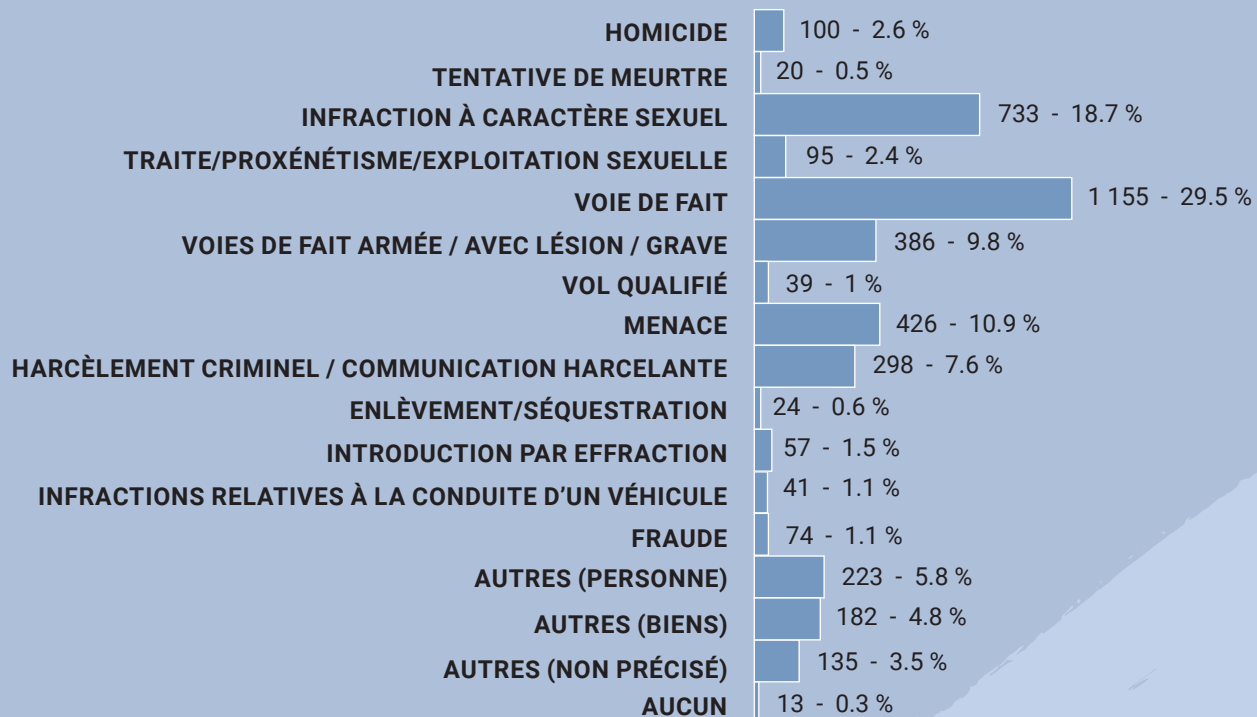
CATÉGORIE DE CLIENTÈLE	NOMBRE	(%)
PERSONNES VICTIMES DIRECTES	3 175	81 %
PROCHES	538	14 %
TÉMOINS	155	4 %
INTERVENANTS	36	0,9 %
INCONNUS	15	0,1 %

TOTAL 3 919

CONTEXTE DE CRIMES



TYPES DE CRIMES



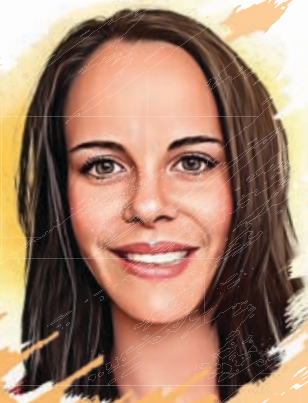
INTERVENTION POST-TRAUMATIQUE

Proposée en rencontre individuelle, l'intervention post-traumatique a pour objectif de réduire les répercussions et les réactions liées à une situation de victimisation. Mise en place rapidement après l'acte criminel, elle est offerte durant la phase de stress aigu afin de limiter les risques que ces effets perdurent et évoluent vers un trouble de stress post-traumatique, lequel pourrait nuire, à long terme, au fonctionnement quotidien de la personne. Cette intervention repose notamment sur l'éducation psychologique, qui permet de mieux comprendre les impacts vécus, ainsi que sur la transmission d'outils visant à en atténuer les effets et à en faciliter la gestion.

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Les suivis psychosociaux mettent l'accent sur les forces et les capacités de la clientèle, l'aidant ainsi à faire face aux épreuves vécues. L'intervention vise également à permettre aux personnes victimes et aux témoins de reprendre du pouvoir sur leur vie après un événement criminel.

Cette intervention s'adresse également aux proches, soit pour les sensibiliser aux impacts du crime, soit pour apaiser les conséquences liées à une victimisation secondaire. Bien que ce type d'intervention puisse être proposé en groupe, au CAVAC de Laval, il est majoritairement offert en individuel.



ÉQUIPE DÉDIÉE D'INTERVENTION EN EXPLOITATION SEXUELLE (EDIES)

Le Réseau des CAVAC a mis en place il y a quelques années une Équipe dédiée à l'intervention en exploitation sexuelle (ÉDIES) dont une des agentes d'intervention de notre CAVAC fait partie. Celle-ci regroupe des agentes d'intervention provenant de six (6) régions du Québec. Lorsqu'un crime est commis dans un contexte d'exploitation sexuelle, les personnes victimes qui y consentent ainsi que leurs proches sont contactés afin de leur offrir nos services, de leur proposer un accompagnement adapté et de coordonner l'orientation vers les organismes spécialisés du milieu. Le soutien de notre équipe ÉDIES prend tout son sens à travers les accompagnements tout au long des démarches judiciaires. L'EDIES travaille en étroite collaboration avec l'Escouade intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) au sein des bureaux de la Sûreté du Québec.

En 2024-2025 l'équipe ÉDIES a travaillé auprès de 370 personnes, en grande partie des femmes (90 %). Parmi elles, 318 avaient été victimes d'exploitation sexuelle et 52 étaient des proches. Pour 54 % des situations, l'exploitation sexuelle était commise soit par un-e partenaire (145), par un-e proche (52) ou dans un contexte familial (4). Bien que près de 58 % des personnes rencontrées se situent dans la tranche d'âge entre 18 et 34 ans, il est malheureux de constater que 47 personnes étaient adolescentes et, encore plus choquant qu'un enfant ayant entre 6 et 13 ans faisait partie de ce lot. Il est toutefois plus encourageant de constater que 136 de ces personnes avaient réussi à sortir du milieu de l'exploitation sexuelle.

318
VICTIMES DIRECTES

52
PROCHES

INFORMATION SOCIOJUDICIAIRE

Un volet clé de nos interventions est celui de l'information sociojudiciaire, qui porte sur les droits et recours des personnes victimes, témoins et de leurs proches. La recherche montre l'importance pour ces personnes d'être bien informées sur ces aspects après l'infraction criminelle subie. L'équipe du CAVAC veille ainsi à se tenir constamment à jour afin de fournir à la clientèle des informations complètes concernant les recours judiciaires au niveau criminel, ainsi que sur les programmes d'indemnisation (IVAC, CNESST, SAAQ) et les autres ressources disponibles pour les accompagner et les soutenir. Ces informations peuvent être partagées au cours des contacts téléphoniques avec notre clientèle ou lors des suivis psychosociojudiciaires.

ORIENTATION VERS LES RESSOURCES

Nous entretenons des partenariats étroits avec les ressources régionales de Laval. La collaboration est essentielle afin de compléter notre offre de services et de répondre à l'ensemble des besoins de notre clientèle. Qu'il s'agisse d'hébergement, de services de soutien, d'intervention de crise, de psychothérapie, de services médicaux ou encore d'interventions policières et judiciaires, les personnes victimes, les proches et les témoins sont informés et orientés vers les organismes les plus adaptés à leurs besoins.

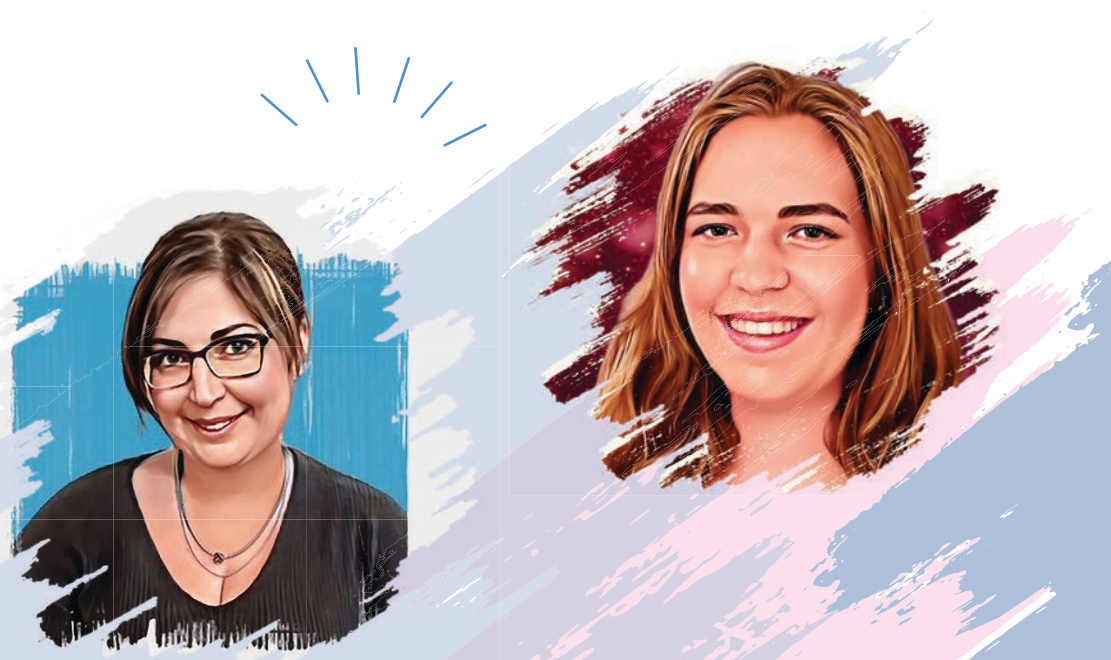
GRUPE POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

En collaboration avec les maisons d'hébergement de sa région, le CAVAC de Laval propose un groupe de croissance personnelle destiné aux femmes qui sont victimes de violence conjugale. Offert sur 11 séances hebdomadaires, ce service offre aux participantes un espace sécuritaire où elles peuvent partager leur vécu, briser leur isolement et tisser des liens avec d'autres femmes ayant traversé des expériences similaires. Il vise également à renforcer leurs connaissances des concepts de la violence conjugale et à favoriser une reprise de pouvoir sur leur vie.

Nous avons tenu deux groupes. Parmi les dix participantes de la session du printemps 2024 et les sept participantes de la session d'automne 2024, quinze d'entre elles ont complété la démarche proposée par le groupe.

GRUPE DE SOUTIEN DESTINÉ AUX PROCHES ET PARENTS D'UNE PERSONNE EN SITUATION D'EXPLOITATION SEXUELLE

En collaboration avec d'autres CAVAC du Réseau des CAVAC au Québec, nous offrons un programme de 12 rencontres s'adressant aux proches et parents de personnes en situation d'exploitation sexuelle. Animé par deux (2) agent-e-s d'intervention, le programme accueille entre cinq (5) à huit (8) participants et vise plusieurs objectifs : briser l'isolement et favoriser le bien-être des proches en plus de leur permettre de mieux comprendre et de gérer les conséquences de la situation vécue par leur enfant ou leur proche.



Différents thèmes y sont abordés, notamment les répercussions de la victimisation directe et indirecte, la prévention de l'épuisement, les attitudes à privilégier et à éviter pour préserver le lien avec la personne victime tout en respectant les limites de chacun, ainsi que les processus d'entrée, de maintien et de sortie du monde prostitutionnel.

Des témoignages de personnes survivantes enrichissent également les échanges. Au cours de la dernière période, deux (2) groupes ont été animés. Le groupe de l'automne 2024 a reçu huit (8) inscriptions, dont six (6) participants-e-s ont assisté-e-s à l'ensemble des sessions. Le groupe d'hiver 2025 a reçu plus d'inscriptions que la capacité d'un groupe. Parmi les dix (10) participant-e-s qui ont été inscrit-e-s, sept (7) assistent toujours aux rencontres moment décrire ces lignes.

NOUVEAUTÉ

CLINIQUE D'ASSISTANCE TECHNIQUE IVAC

Émergeant des besoins de la clientèle et d'un besoin d'efficacité organisationnelle, un nouveau service a vu le jour : la Clinique d'assistance technique IVAC. Offertes une fois par mois, ces séances de groupe permettent aux personnes qui s'y inscrivent de venir remplir un ou plusieurs formulaires de demande d'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) avec le soutien technique et émotif de membres de notre équipe d'intervention. Notre clientèle dispose ainsi d'une autre option, plus flexible, que les rencontres individuelles, pour compléter ses demandes de prestation. Depuis leur création en juin 2024, les Cliniques d'assistance technique IVAC nous ont permis de recevoir un total de 48 personnes sur les 84 qui s'étaient inscrites. Le taux de présence était donc de 57 %.

LES TRIBUNAUX

Le parcours judiciaire fait souvent partie de la réalité des personnes victimes, des proches ou des témoins qui sollicitent les services du CAVAC. Lorsqu'un processus judiciaire est initié à la suite d'une plainte, les services suivants peuvent être offerts :

ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE PLAINTÉ

Lorsqu'un acte criminel n'a pas été immédiatement signalé au service de police, la décision de dénoncer ou non celui-ci peut être difficile à prendre pour la personne victime. Être accompagné-e par un-e intervenant-e pour évaluer les avantages et les inconvénients de dénoncer et pour démystifier l'étape de la déposition peut faciliter cette réflexion. Le CAVAC adopte une position neutre par rapport à la décision de la personne victime, mais reste présent tout au long de ce processus si celle-ci en ressent le besoin.

15

**GROUPE
POUR
FEMME**

13

**GROUPE
POUR LES
PROCHES**

48

**CLINIQUE
D'ASSISTANCE
TECHNIQUE IVAC**

PRÉPARATION À LA COUR - COUR DU QUÉBEC ET COUR MUNICIPALE

Il est tout à fait normal d'éprouver des inquiétudes et de se poser des questions lorsqu'on reçoit un avis d'assignation. Le CAVAC est présent pour accompagner les personnes à travers cette étape. En comprenant mieux le déroulement de l'audience, en se familiarisant avec l'aménagement de la salle de Cour et en connaissant leurs droits, les témoins gagnent en confiance et sont ainsi mieux préparés à assumer pleinement leur contribution essentielle au processus judiciaire.

Le CAVAC a développé plusieurs façons de soutenir les personnes victimes. Parmi celles-ci deux programmes spécifiques ont été développés afin de mieux accompagner les témoins d'âge mineur ou ayant besoin d'un soutien plus important en raison de la particularité de leur situation. Les sections qui suivent en décrivent les principales caractéristiques.

Programme Témoin Enfant

Grâce à une étroite collaboration entre le CAVAC, ses partenaires et le milieu de la recherche, le Programme Témoin Enfant a été développé et bonifié au fil des ans afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes mineures. Ce programme vise à réduire les appréhensions des jeunes témoins et à renforcer leur sentiment de compétence. Par le biais de plusieurs rencontres, les jeunes ont l'occasion de développer un lien de confiance avec une intervenante attentive à leurs préoccupations, ce qui contribue à rendre l'expérience du témoignage plus positive. Parmi les éléments clés du programme, on retrouve la visite de la salle de Cour, l'utilisation d'une application mobile lors des rencontres, des techniques d'apaisement, ainsi qu'un soutien destiné aux parents. Ce programme est également accessible aux jeunes victimes appelées à témoigner lors d'audiences en protection de la jeunesse.

Au cours de la présente période, nous avons reçu un total de 13 demandes visant à outiller les jeunes par rapport au déroulement de l'audience et à leur présence à la Cour criminelle et pénale - Cour du Québec (8) ou au Tribunal de la jeunesse (5). Parmi ces demandes, sept (7), ou 54 %, ont été faites par le ou la procureur-e au dossier, quatre (4) ou 31 % sont venues de l'interne, une (1) demande (ou 8 %) nous a été formulée par un membre de l'entourage et une (1) autre par le service de police. Grâce à ces demandes, nous avons pu offrir le programme PTE à deux (2) enfants âgés de 7 à 11 ans, à cinq (5) adolescent-e-s de 12 à 15 ans et à six (6) autres de 16 à 18 ans. Nous avons constaté une légère diminution des demandes par rapport aux 18 reçues l'an dernier, mais le nombre total de rencontres était équivalent, soit 67, car plusieurs enfants ont complété le programme. La majorité des participant-e-s étaient des filles, soit onze (11) sur l'ensemble, mais le programme a également été offert à deux (2) garçons. Neuf (9) des dossiers concernaient des infractions à caractère sexuel et les quatre (4) autres concernaient des actes de violence physique. Dans 39 % des cas, les infractions se sont produites dans un contexte intrafamilial, dans 23 % au cours d'une relation intime, dans 15 % lors d'activités sportives, et dans 7 % des cas à l'école ou impliquant un-e ami-e.



Programme de soutien au témoignage - violence sexuelle et violence conjugale (PTVSVC)

S'inspirant de l'impact positif du Programme Témoin Enfant auprès des témoins mineurs, le Réseau des CAVAC a créé une version adaptée à l'attention des adultes susceptibles d'avoir des besoins particuliers en lien avec le témoignage. Ce programme est particulièrement apprécié par les personnes ayant vécu de la violence sexuelle ou dont l'accusé était un ancien partenaire. Afin de préserver l'intégrité du témoignage, les faits ne sont pas abordés avec les personnes victimes, toutefois, des mises en situation permettent de se familiariser avec l'ambiance d'un procès et les défis qu'il peut représenter. La possibilité de visiter une salle de Cour constitue également un avantage précieux pour se préparer à témoigner avec assurance et crédibilité devant le juge.

Parmi les 55 personnes victimes de violence sexuelle ou conjugale qui ont pu bénéficier d'un PTVSVC, dont 52 s'identifiaient au genre féminin et trois (3) au genre masculin. Le nombre de rencontres total, incluant les rencontres préparatoires et de bilans, a totalisé 157. Le programme ayant été mis en place l'an dernier, nous pouvons constater une nette augmentation des PTVSVC réalisés par rapport à l'an dernier, soit une hausse de 162 %. Le programme a été offert à 24 personnes victimes de violence physique. Nous avons également rencontré 20 client-e-s victimes d'infractions à caractère sexuel. Ces événements avaient été commis en contexte de violence conjugale dans huit (8) situations, en contexte intrafamilial dans deux (2) cas, par une connaissance dans neuf (9) dossiers et le dernier en contexte d'exploitation sexuelle.

ACCOMPAGNEMENT À LA COUR

Cour du Québec

Une équipe d'intervention est présente au palais de Justice afin d'offrir un accueil à la fois chaleureux et sécuritaire aux personnes assignées ainsi qu'à celles qui les accompagnent. Le local du CAVAC au palais de Justice de Laval sert également de lieu de rencontre privilégié avec les enquêteur-trice-s et les procureur-e-s des poursuites criminelles et pénales impliqué-e-s dans les dossiers. Les services offerts incluent de l'information sur le déroulement de la journée, les audiences et les différentes issues possibles du processus judiciaire. Du soutien ainsi qu'un accompagnement en salle de Cour sont aussi disponibles, selon les besoins. Grâce à une collaboration avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), ce service peut également accueillir les personnes convoquées dans le cadre de dossiers relevant de ce domaine.

Au fil de la dernière année, l'équipe du palais de Justice a accueilli et soutenu 306 personnes assignées à témoigner devant la Cour du Québec; ce qui correspond à une moyenne d'environ 26 personnes par mois. Parmi elles, 217 avaient été référées par le Service de police de Laval et 89 par celui de Terrebonne. Les infractions en cause étaient variées, mais concernaient principalement des situations autres que la violence sexuelle et conjugale, désormais prises en charge par le Tribunal spécialisé, dont il sera question plus loin dans ce rapport. La collaboration avec les procureur-e-s joue un rôle essentiel dans la promotion de notre local au sein du palais de Justice auprès des personnes susceptibles de bénéficier de ce service lors de leur présence à la Cour, apportant un réel soutien le jour de leur audience. En préparation à ces rencontres en personne, l'équipe a également répondu aux demandes exprimées lors de 212 appels reçus au poste du point de services.



Cour municipale

Un accompagnement personnalisé peut être offert, sur demande, aux personnes appelées à témoigner devant un juge à la Cour municipale. Ce service s'accompagne généralement de rencontres préparatoires qui permettent notamment d'établir un lien de confiance entre la personne intervenante et la personne assignée, en vue de la journée d'audience.

Le CAVAC a réalisé cinq (5) accompagnements personnalisés à la Cour municipale, particulièrement dans des dossiers entendus à procès pour des voies de fait et des menaces. Des rencontres avaient précédé l'accompagnement dans l'ensemble de ces dossiers. Des rencontres de préparation, sans accompagnement, ont aussi été offertes pour 11 dossiers.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS JUDICIAIRE

Notre équipe propose régulièrement des séances d'information de groupe à l'intention des personnes dont le dossier a été autorisé à la Cour criminelle ou à la Cour municipale. Offertes en mode virtuel et d'une durée d'environ deux heures, ces rencontres visent à mieux faire comprendre les différentes étapes du processus judiciaire, les issues possibles, le déroulement typique d'une journée à la Cour, l'aménagement de la salle d'audience ainsi que des informations générales sur le témoignage. Un-e procureur-e aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) de Laval participe également à ces séances pour présenter son rôle et aborder certains aspects liés au témoignage. Nous avons été en mesure d'offrir deux (2) séances à notre clientèle auxquelles un total de huit (8) personnes ont pris part.

TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE

Lancé en juin 2022 à titre de projet pilote dans le district de Laval par le ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barrette, le Tribunal spécialisé continue de mobiliser les énergies sur le terrain. Fidèle à son engagement, le CAVAC de Laval a maintenu son implication auprès des personnes victimes de violence conjugale et sexuelle, en renforçant activement la collaboration avec les acteurs sociaux et judiciaires, tel que les procureur-e-s, les agent-e-s de probation, les organismes spécialisés en violence conjugale, les partenaires communautaires, ainsi que le réseau de la santé et des services sociaux. Ce partenariat actif favorise une réponse plus humaine, rapide et ciblée, en offrant aux personnes victimes des services ancrés dans leurs réalités multiples et évolutives.

Pour la période actuelle, l'ajout d'un poste supplémentaire a bonifié notre équipe d'intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL), qui compte désormais six (6) professionnelles dédiées. Cette équipe continue d'assurer un accompagnement vertical auprès des personnes victimes. L'accompagnement vertical de l'ISL implique un suivi individualisé, structuré et continu de la personne victime tout au long du processus judiciaire. Cette approche vise à garantir une prise en charge cohérente, sécurisante et sans rupture, pour offrir un soutien clé qui contribue à favoriser le lien de confiance et à rendre le système judiciaire plus humain, plus accessible et mieux adapté aux réalités du terrain.

Toujours en évolution, le Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale développe actuellement deux trajectoires distinctes pour les personnes victimes, intégrant de façon accrue les agent-e-s d'intervention (AI) des CAVAC au sein même du processus.



L'objectif : resserrer la collaboration entre AI et ISL, briser les silos et favoriser une approche plus fluide et concertée entre les intervenant-e-s d'un même CAVAC, le tout au bénéfice de la clientèle.

Maintenant forte de deux (2) ans d'expérience, notre équipe d'ISL a effectué 498 rencontres d'évaluation du risque, de la situation et des besoins de la personne victime, soit 350 rencontres initiales et 148 rencontres de suivi. Les ISL ont poursuivi l'accompagnement dans le cadre des procédures judiciaires auprès des personnes rencontrées l'année précédente, ce qui maintient un nombre moyen de 107 personnes par ISL. Le travail d'une ISL consiste également à coordonner les services dont les personnes victimes peuvent avoir besoin tout au long du processus judiciaire. Les ISL ont complété 1 029 interventions de coordination de services et ont effectué 30 évaluations collaboratives avec l'autorisation des personnes victimes en vue d'optimiser l'arrimage avec les autres organismes pour l'aide à la clientèle.

Derrière chaque accompagnement se trouve une personne écoutée, rassurée et mieux outillée pour traverser une période difficile. Ces chiffres traduisent plus qu'une réalité statistique, ils illustrent la portée d'une approche humaine, concertée et profondément ancrée à la réalité des personnes que nous accompagnons.

Voici le témoignage d'une personne courageuse accompagnée par une intervenante sociojudiciaire de liaison (ISL) dans le cadre de son parcours dans le Tribunal spécialisé VSVC :

« Je suis très reconnaissante et chanceuse d'avoir connu le CAVAC. Les intervenantes sont aimables, adorables, toujours à l'écoute. Elles m'ont soutenue surtout au niveau psychologique et moral afin que je puisse regagner la confiance en soi et la reprise du pouvoir. Mon intervenante est comme mon ange gardien, je l'appelais même quand je ne me sentais pas bien, elle me consolait lorsque je pleurais, elle me rassurait et elle faisait tout son possible pour améliorer la situation et essayait de trouver des solutions. Mon intervenante est une source de courage, de force et d'espoir. Son accompagnement dans tous les démarches et les procès est grandement apprécié. »

NOUVEAUTÉ

PROGRAMME - CHIENS D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Le mois de novembre 2024 représente un tournant majeur dans l'acquisition de talents pour le CAVAC de Laval. En effet, nous avons embauché un nouvel employé À QUATRE PATTES, notre beau Voltigeur. Du pur bonheur ! Un poste supplémentaire comme responsable du chien d'assistance judiciaire a aussi été créé et Sophie Beauchamp a été nommée sur celui-ci. Après être allée en formation du 27 novembre au 6 décembre 2024 chez Mira, Sophie et Voltigeur sont revenus à la maison et au CAVAC au grand bonheur de toute l'équipe. Voltigeur est un Labrador de deux ans; enjoué, énergique, empathique, affectueux et très gourmand. Durant les deux premiers mois suivant son arrivée, Voltigeur a appris à connaître ses lieux de travail, ses collègues et a assuré une présence dans nos trois (3) points de services. Le soutien de l'équipe et de la direction a été primordial dans l'implantation du projet de chien d'assistance judiciaire au CAVAC de Laval. L'équipe a été mise à contribution pour pratiquer les bons comportements que Voltigeur doit avoir avec les personnes victimes. De nombreuses heures d'entraînement ont été nécessaires pour l'obéissance et le maintien des acquis, et ce, autant au niveau du travail que dans la vie personnelle de Sophie.

Le rôle de Voltigeur est d'accompagner les personnes victimes dans le processus judiciaire, principalement au Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale et d'être présent et accessible pour elles lors de leur témoignage. Pour ce faire, Voltigeur met à contribution toute sa belle empathie au service des personnes victimes. En retour, il reçoit tout plein de caresses. C'est le 11 février 2025, après avoir eu l'approbation de l'entraîneur de la Fondation Mira que Voltigeur a fait un premier accompagnement hors salle de Cour soit lors d'une rencontre de la personne victime avec l'agente de probation pour recevoir des explications sur le fonctionnement du bracelet antirapprochement (BAR). Voltigeur a également assisté des personnes victimes lors de préparation au témoignage (PTVSVC). Sa carrière en salle de Cour a débuté le 4 mars 2025. Voltigeur a accompagné une personne victime lors de son témoignage à l'étape de la sentence. Par la suite, notre nouvel employé était présent trois (3) jours lors d'un procès la semaine suivante. Nous pouvons dire que sa carrière a été lancée à ce moment et autant les deux procureures au dossier que les personnes accompagnées ont été très satisfaites de son travail.



Pour le mois de mars, Voltigeur a reçu 11 demandes pour les catégories suivantes : six (6) accompagnements pour un procès, un (1) accompagnement pour une enquête préliminaire, un (1) témoignage sur sentence et trois (3) présentations de Voltigeur pour l'offre de service.

En parallèle, Sophie et Voltigeur participent au Comité provincial de l'implantation du projet chiens d'assistance judiciaire. Des rencontres aux six (6) semaines permettent de faire un suivi sur les bons coups et les défis que représente la présence des chiens d'assistance dans l'appareil judiciaire québécois. Sophie et Voltigeur participent également à la recherche de Rachel Primiani. Rachel est étudiante au doctorat en psychoéducation et rédige sa thèse sur la faisabilité de l'implantation du projet et les bienfaits du chien d'assistance judiciaire auprès de victimes.

Voltigeur est désormais une véritable vedette, ayant fait parler de lui dans *Le Courrier Laval* et sur *Global News*. Notre formidable duo a accompli un excellent travail de représentation, mettant en valeur notre organisation avec brio.

PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LES CAVAC ET LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES (CSJ)

Dans le cadre des Tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, une belle synergie a vu le jour entre la Commission des services juridiques (CSJ) et les CAVAC. Grâce à cette entente, les intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL) et les agent·e·s d'intervention (AI) du CAVAC peuvent désormais offrir un accompagnement encore plus personnalisé, en orientant directement les personnes victimes de violence conjugale vers les services juridiques de la CSJ. Ce partenariat vise à répondre rapidement et efficacement aux besoins de représentation juridique en matière familiale, dans les situations d'urgence où une ordonnance de sauvegarde

s'avère essentielle à la sécurité des personnes victimes et de leurs enfants. Grâce à cette collaboration, les ISL et AI peuvent faciliter l'accès de la personne victime à un·e avocat·e permanent·e désigné·e au sein d'un bureau d'aide juridique.

Pour la période 2024-2025, notre équipe a transmis au CSJ sept (7) références dans le cadre de ce protocole. Par la suite, l'avocate désignée au sein du bureau d'aide juridique a assuré un suivi des dossiers, en évaluant avec diligence leur recevabilité afin de garantir une prise en charge adaptée. Deux (2) personnes référées ont pu bénéficier rapidement d'une représentation juridique en matière familiale pour répondre à leur situation urgente. Cette démarche témoigne d'une collaboration engagée, centrée sur l'adaptation continue aux besoins réels des personnes victimes.

BRACELET ANTIRAPPROCHEMENT (BAR) – COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE PROBATION

Le bracelet antirapprochement (BAR) demeure un outil clé de protection pour les personnes victimes de violence conjugale et/ou de violence sexuelle durant les démarches judiciaires. La collaboration entre les intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL) du CAVAC de Laval et le service de probation continue de se renforcer, entre autres par l'entremise d'évaluation collaborative, afin de mieux synchroniser les services et fournir un soutien concret, des informations clés et des outils, pour bâtir un filet de sécurité, aux personnes victimes.

Dans le cadre du Tribunal spécialisé, 22 personnes victimes ont pu bénéficier de l'accompagnement d'une ISL lors de leur rencontre avec un·e agent·e de probation pour la remise du dispositif BAR – Un bel exemple des avantages de l'esprit de collaboration encouragé par le Tribunal spécialisé.



	2022-2023	2023-2024	2024-2025
CAVACInfo	510	527	526
InfovacPlus	1 799	2 081	2 249
Référence policière	2 926	2 799	3 023
PMRG	262	417	363
Autres*	24	49	97

*Autres incluant

DPJ (25)

PRIDO (1)

PAJ-SM (70)

Établissements d'enseignement supérieur (1)

PROGRAMMES PROACTIFS

Dans le tumulte des réactions et conséquences vécues à la suite d'un acte criminel, la personne victime, ses proches ou les témoins, peuvent avoir l'impression qu'il est compliqué d'obtenir des réponses à des questions ou de recevoir de l'aide répondant à leurs besoins.

Afin d'outiller rapidement les personnes ayant ces besoins, le Réseau des CAVAC a développé plusieurs programmes d'information proactifs ; le service de Référence policière, le CAVACInfo et l'InfovacPlus.

Ces initiatives, conçues en fonction du parcours spécifique de la personne, nous permettent d'aller à leur rencontre afin de leur transmettre de l'information, d'apporter un soutien émotionnel, de les orienter vers les ressources appropriées et de les accompagner dans leur parcours personnel. Plus de 6 250 personnes ont été rejointes par le biais des programmes proactifs au cours de l'année.

PROGRAMME DE RÉFÉRENCE POLICIÈRE ET DIVISION DE L'URGENCE SOCIALE

Grâce à un partenariat avec le Service de police de Laval, il nous est possible d'identifier, dans les cas d'infractions contre la personne ou d'introduction par effraction, les personnes susceptibles de nécessiter du soutien, et d'établir un premier contact avec eux, dans un court délai. Lors de cet appel initial, l'agent-e d'intervention fournit de l'information sur les droits, les recours et les ressources disponibles, évalue l'état émotionnel de la personne, lui offre du soutien et la réfère vers les organismes pertinents.

En 2024-2025, notre équipe a effectué 5 979 appels auprès de personnes victimes, proches et témoins et a rejoint 48 % de celles-ci, soit un nombre de 2 881 personnes. En complément à ce nombre, 119 personnes ont été référées par les enquêteur·trice·s pour effectuer un appel et 23 ont été rencontrées directement au bureau des enquêtes criminelles du service de police de Laval, portant le nombre total à 3 023 personnes rejointes. Ceci représente une hausse de 4 %.



Près de 72 % des personnes contactées via ce programme étaient des victimes directes, 15 % des proches et 13 % des témoins. Les voies de fait constituent le délit principal ayant motivé une plainte, représentant 33 % des cas. Par ailleurs, 17 % des personnes jointes avaient été victimes de menaces, 13 % d'agression armée, et 13 % d'infractions à caractère sexuel. Il est également à noter que 19 % des délits signalés se sont produits dans un contexte de violence conjugale, et que dans 31 % des cas, l'agresseur était une personne inconnue de la victime.

Parmi les personnes rejointes, 223 ont fixé un rendez-vous avec notre équipe clinique pour bénéficier d'un suivi psychosocial. Afin de recevoir des services complémentaires, 687 personnes ont été dirigées vers diverses ressources pouvant leur venir en aide. Parmi ces ressources figurent entre autres les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, les organismes spécialisés en matière d'agression sexuelle, les services de santé, le service de police, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), l'IVAC, différentes lignes d'écoute, Juripop, Rebâtir, les services gouvernementaux, ainsi que de nombreux autres organismes communautaires.

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de personnes impliquées	8 762	8 875	9 648
Personnes à rejoindre	5 533	5 446	5 979
Personnes rejointes	2 926	2 799	2 881
Références directes enquêteurs	123	83	119
Rencontres sur les lieux	14	16	23

CAVACINFO (ADULTE ET JEUNESSE)

Le processus du programme CAVACInfo est déclenché lorsqu'une personne accusée d'un délit contre la personne est détenue, que ce soit à l'étape de la comparution ou de l'enquête sur la mise en liberté. Un-e agent-e d'intervention de notre équipe initie alors rapidement un contact avec la personne victime afin de l'informer des décisions rendues au dossier à la Cour du Québec, à la Chambre criminelle et pénale ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse.

Ces informations judiciaires peuvent avoir un impact significatif pour notre clientèle. Par exemple si la personne accusée est libérée, l'agent-e d'intervention (AI) communique les conditions de libération auxquelles celle-ci devra se conformer. L'AI s'assure de répondre aux inquiétudes de la personne victime, lui offre un soutien approprié et l'informe des services disponibles ainsi que de ses droits et recours en cas de non-respect des conditions imposées.

Au terme de la dernière année, nous avons communiqué avec 526 personnes dans le cadre de 437 dossiers judiciaires. Parmi celles-ci, 393 références étaient liées à des plaintes déposées auprès du Service de police de Laval, et 120 auprès du Service de police de Terrebonne, tous deux relevant du district judiciaire de Laval. Par ailleurs, 13 personnes, réparties dans 10 dossiers, étaient impliquées dans des procédures devant la Chambre de la jeunesse.



PERSONNES CONTACTÉES

2022-2023	2023-2024	2024-2025
510	527	526

NOMBRE DE PERSONNES CONTACTÉES SELON LE TYPE DE TRIBUNAL

Cour du Québec Laval	393
Cour du Québec Terrebonne	120
Tribunal jeunesse	13
Cour municipale	0

INFOVACPLUS (ADULTE ET JEUNESSE)

Lorsque le Tribunal autorise les procédures dans un dossier, un processus judiciaire est amorcé. Il est alors essentiel que la personne victime puisse, si elle le désire, avoir accès à de l'information tout au long de ce processus. C'est précisément pour répondre à ce besoin que le programme InfovacPlus a été créé.

Ce programme prévoit deux envois postaux majeurs ainsi que des appels téléphoniques afin de veiller à répondre aux besoins d'information exprimés. Le premier envoi est réalisé au début des procédures judiciaires. Il vise notamment à transmettre à la personne victime des renseignements liés à sa plainte, notamment les coordonnées du procureur aux poursuites criminelles et pénales (PPCP), à l'informer de l'existence du CAVAC ainsi que du soutien qu'il peut lui offrir. Il inclut des documents du ministère de la Justice tels que les formulaires de Déclaration de la victime et de Déclaration relative au dédommagement.

Un appel est ensuite effectué afin d'évaluer les besoins de la personne victime, lui offrir un soutien adapté et valider son intérêt à bénéficier d'un suivi judiciaire en continu. Ce suivi a pour objectif de la tenir informée des développements majeurs dans le dossier, des étapes des procédures judiciaires, des dates subséquentes, des conditions et modifications imposées par la Cour dans les promesses, des ordonnances de mise en liberté, de même que les conditions de la sentence à la fin du processus judiciaire. Si elle choisit d'y adhérer, nous assurons un contact régulier pour l'informer et évaluer l'évolution de ses besoins.



Chantal

« Informer les personnes victimes que des procédures judiciaires sont entamées ainsi que leurs droits sont des étapes fondamentales de mon travail. De plus, les soutenir tout au long des procédures, à chaque date de cour, afin qu'elles ne se sentent pas délaissées est aussi très important pour moi. »

Le second envoi est effectué à la fin des procédures afin de transmettre la décision rendue par le Tribunal.

Notre agente responsable du programme InfovacPlus prend également en charge les dossiers traités à la Cour municipale, incluant les envois postaux destinés aux personnes victimes dont les causes y sont entendues.

Nous observons une progression constante du nombre d'ouvertures de dossiers lié au service InfovacPlus. En effet, nous avons enregistré une augmentation de 8 %, s'ajoutant à une hausse de 16 % observée l'année précédente. De ces nouveaux dossiers, 1 672 provenaient de la Cour du Québec, 285 de la Cour municipale et 292 du Tribunal jeunesse. Au total, nous avons effectué 10 323 suivis judiciaires auprès de 457 personnes, soit 23 % de suivis de plus que l'an passé.

OUVERTURES

2022-2023	2023-2024	2024-2025
1 799	2 081	2 249

SUIVIS JUDICIAIRES

2022-2023	2023-2024	2024-2025
6 623	8 373	10 323

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET SANTÉ MENTALE + (PAJ-SM+) - COUR DU QUÉBEC ET COUR MUNICIPALE

Ce programme s'adresse aux personnes accusées présentant, au regard de la Santé et des Services Sociaux, des conditions de vulnérabilités. Autrefois centrées sur les troubles de santé mentale, ces vulnérabilités incluent également à présent la déficience intellectuelle, le trouble du spectre de l'autisme, les troubles liés à l'usage de substances et les séquelles de traumatisme crânien. Un lien doit être établi entre cette problématique et la commission de l'infraction, ainsi que la capacité de la personne à faire face au processus judiciaire.

Le PAJ-SM+ vise à adapter le traitement judiciaire à la réalité des personnes judiciairisées aux prises avec des vulnérabilités et à favoriser leur réinsertion sociale par l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé. Ce programme cherche également à réduire les risques de récidive et prévenir le phénomène de la « porte tournante », c'est-à-dire les allers-retours répétés entre le milieu hospitalier et carcéral que vivent certaines personnes accusées, et s'efforce ainsi à contribuer à la protection des personnes plaignantes, des victimes et de la société.

Des partenariats clés sont établis avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à la Cour du Québec et les procureur·e·s du Service des affaires juridiques de la section du droit criminel, pénal et statutaire de la Ville de Laval à la Cour municipale, ainsi qu'avec plusieurs organismes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Dans ce cadre, le rôle du CAVAC consiste à entrer en contact avec la personne victime afin de l'informer que le dossier suivra le cheminement du PAJ-SM+. Nous évaluons l'état de la personne, lui présentons les services offerts par le CAVAC et lui fournissons de l'information générale sur ce programme.



2022-2023

17

2023-2024

32

2024-2025

70

L'an dernier, nous avons prévu un essor pour ce programme à Laval. Le nombre de personnes victimes et de dossiers a en effet doublé au cours des derniers mois. Nous avons rejoint 70 personnes dans le cadre de 59 dossiers traités via le PAJ-SM+ à la Cour du Québec. Pour ce qui est de la Cour municipale, il s'agit plutôt de 34 personnes victimes pour 20 dossiers traités via le PAJ-SM+.

PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL (PMRG); COUR DU QUÉBEC ET COUR MUNICIPALE

Le PMRG est un programme proactif qui permet aux procureur·e·s de diriger un dossier judiciaire vers un processus de justice réparatrice, offrant ainsi une opportunité aux personnes contrevenantes d'assumer les conséquences de leur geste ainsi qu'à réparer les torts causés. Ce processus laisse une plus grande place aux personnes victimes qui souhaitent s'y engager.



Ainsi, à la suite d'une référence de l'organisme Équijustice, le CAVAC contacte les personnes victimes dont le dossier a été identifié d'intérêt pour ce type de programme et communique à la personne l'intention du procureur·e d'orienter le dossier vers cette mesure. Notre équipe explique à la personne victime les modalités du programme et lui signifie qu'il lui est possible de communiquer avec le ou la procureur·e, au besoin.

COUR DU QUÉBEC

2022-2023	2023-2024	2024-2025
82	189	172

COUR MUNICIPALE

2022-2023	2023-2024	2024-2025
180	228	191

TOTAL

2022-2023	2023-2024	2024-2025
262	417	363

Tout au long du processus les personnes victimes peuvent avoir accès au soutien du CAVAC que ce soit pour de l'information, de l'accompagnement ou de l'aide psychosociale. Ensuite, leur sont transmises la décision finale et l'information sur les services de l'association provinciale Équijustice.

Au cours de la dernière période, le CAVAC a reçu 363 références pour ce programme, 172 provenant de la Cour du Québec et 191 de la Cour municipale. Sur ces dossiers, 90 concernaient des délits contre la personne, 24 contre la propriété et, pour 249, ne comptaient pas de personnes victimes. Pour les 24 dossiers contre la propriété, 20 étaient des corporations. Parmi les personnes rejointes, 22 ont nommé un intérêt à participer au processus.

PROGRAMME DE RÉFÉRENCE ET D'INFORMATION DES DÉCISIONS D'OCTROI (PRIDO)

Le PRIDO résulte d'un important partenariat avec la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). Ce programme a pour objectif d'informer la personne victime résidant sur le territoire lavallois de toute décision impliquant un changement de situation d'une personne détenue dans un établissement carcéral provincial, purgeant une peine de plus de six mois et de moins de deux ans.

Le CAVAC transmet aux personnes victimes les renseignements liés aux déplacements, à la libération ou aux conditions imposées à la personne détenue. Nous explorons leur état émotionnel et leur offrons des services de soutien adaptés. Un plan de sécurité peut alors être envisagé avec la personne afin de la sécuriser et la rassurer.

Depuis les 12 derniers mois, une seule décision nous a été communiquée dans un contexte de violence sexuelle et cette personne a été rejointe.

AUTRES PARTENARIATS ET INITIATIVES

AUTRES PARTENARIATS

Plusieurs personnes sont informées des services offerts par le CAVAC dans le cadre du dépôt d'une plainte au Service de police de Laval ou via le processus judiciaire.

Répondant à notre objectif de rejoindre le plus grand nombre de personnes ayant possiblement besoin de nos services, nous avons créé plusieurs partenariats et collaborations au fil des ans :

- Des établissements d'enseignement supérieur de la région ont mis en place des mécanismes de référencement personnalisés et confidentiels, notamment pour les personnes ayant été victimes de violences à caractère sexuel. Avec le Collège Montmorency, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), le Centre de services scolaire de Laval – Centre de formation aux adultes, l'Université TÉLUQ, l'Université de Montréal – campus Laval, ainsi que l'UQAM – campus de Laval. Nous avons traité une (1) référence du collège Montmorency et cette personne a reçu des services au sein de notre équipe.
- Un protocole de référencement a été développé avec le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) afin de rejoindre des personnes victimes lors d'événements impliquant les corps policiers. Tandis qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF), le protocole vise à offrir du soutien aux personnes ayant été victimes de fraude.
- La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a déployé un protocole spécifiquement pour les parents d'enfants victimes, lorsque le parent est jugé protégeant – c'est-à-dire que l'enfant est en sécurité et que le signalement n'est pas retenu pour cette raison. Dans ces situations, les parents sont dirigés vers nos services afin de recevoir le soutien psychosocial souhaité. Nous avons reçu 25 références, dont 13 personnes rejointes, 4 personnes ont eu des rendez-vous dans nos services et 1 référence vers l'un de nos partenaires.

PROGRAMME PRÉVENTION JEUNESSE DE LAVAL (PPJ)

Depuis plusieurs années, nous maintenons notre partenariat au sein du programme Prévention jeunesse de Laval- Zéro Exploitation visant la prévention de l'exploitation sexuelle chez les jeunes.

L'année a été marquée par plusieurs initiatives récurrentes de Zéro Exploitation. Tout d'abord le Projet Z, projet principal d'intervention, a maintenu ses activités visant à offrir un soutien et un accompagnement individualisé aux jeunes victimes ou à risque de devenir victime d'exploitation sexuelle qui désirent apporter des changements dans leur vie.

Puis, afin de bonifier l'entièreté la formation annuelle offerte aux organismes lavallois, Zéro Exploitation s'est allié à la Table de concertation en violence conjugale et en agression sexuelle de Laval (TCVCASL). Plus de 125 partenaires ont pu recevoir cette nouvelle version de formation en janvier. Des conférenciers de renom y ont partagé leur savoir, notamment Karine Côté, chercheuse en exploitation sexuelle, ainsi que Martine B. Côté, juriste et autrice.

En continuité des années précédentes, notre présence dans les milieux scolaires s'est intensifiée notamment à travers plusieurs kiosques d'information qui nous ont permis de rejoindre un large public de jeunes et de membres du personnel scolaire. De plus, les deux premières cohortes d'ateliers de prévention en exploitation sexuelle SELFIE ont été implantées à l'école St-Maxime et au Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval (CQPEL), touchant directement des dizaines de jeunes à un moment clé de leur développement. Les retours des participant-e-s et du personnel scolaire ont été extrêmement positifs, soulignant la pertinence et l'impact de cette initiative.

PANDÉMIE ET ISOLEMENT SOCIAL : COMMENT FAVORISER L'ACCÈS À LA JUSTICE PÉNALE DES AÎNÉ·E·S VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE ?

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'accès à la justice des personnes âgées, nous avons vu la concrétisation du projet de recherche mené depuis 2 ans et demi portant sur les expériences de personnes âgées ayant été victimes de violence conjugale ou familiale en contexte pandémique.

Les résultats du rapport de recherche ont présenté que les principales motivations à la recherche d'aide des aîné·e·s sont un besoin de sécurité et une protection de l'entourage. Également, il est apparu que trois victimes sur quatre de violence familiale ont retiré leur plainte, probablement en raison du lien personnel avec l'agresseur, une tendance moins présente chez les victimes de violence conjugale.

Les aîné·e·s rencontré·e·s ont toutefois exprimé des besoins communs : une reconnaissance des séquelles, l'obtention d'une réparation, une réduction des délais judiciaires, et une plus grande écoute de la part des acteurs du système judiciaire.

À la lumière du rapport, il est possible de croire que certains de ces besoins pourraient être comblés par la mise en place des tribunaux spécialisés. Également, l'ajout de services spécifiques à cette clientèle est suggéré, notamment par l'embauche d'une intervenante supplémentaire dans les services psychosociaux, afin de réduire les listes d'attente et d'améliorer l'accès aux services. À cet effet, il est recommandé de créer un poste dédié à l'intervention auprès des aîné·e·s au sein du CAVAC pour répondre aux besoins clairement exprimés dans cette recherche. Finalement, la poursuite des travaux du comité aîné implanté au sein de l'équipe est encouragée dans le but d'optimiser la trajectoire et la qualité des services offerts aux aîné·e·s victimes de violence conjugale et familiale. Le développement d'outils et de dépliants spécialement adaptés à leurs besoins a d'ailleurs été entrepris.



À PROPOS DE NOUS

NOTRE MISSION

Les CAVAC dispensent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. L'aide des CAVAC est disponible que l'auteur du crime soit identifié ou non, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenant·e·s du milieu judiciaire, du Réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires. L'intervention des CAVAC auprès des personnes victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent.



NOS VALEURS ENVERS LA CLIENTÈLE

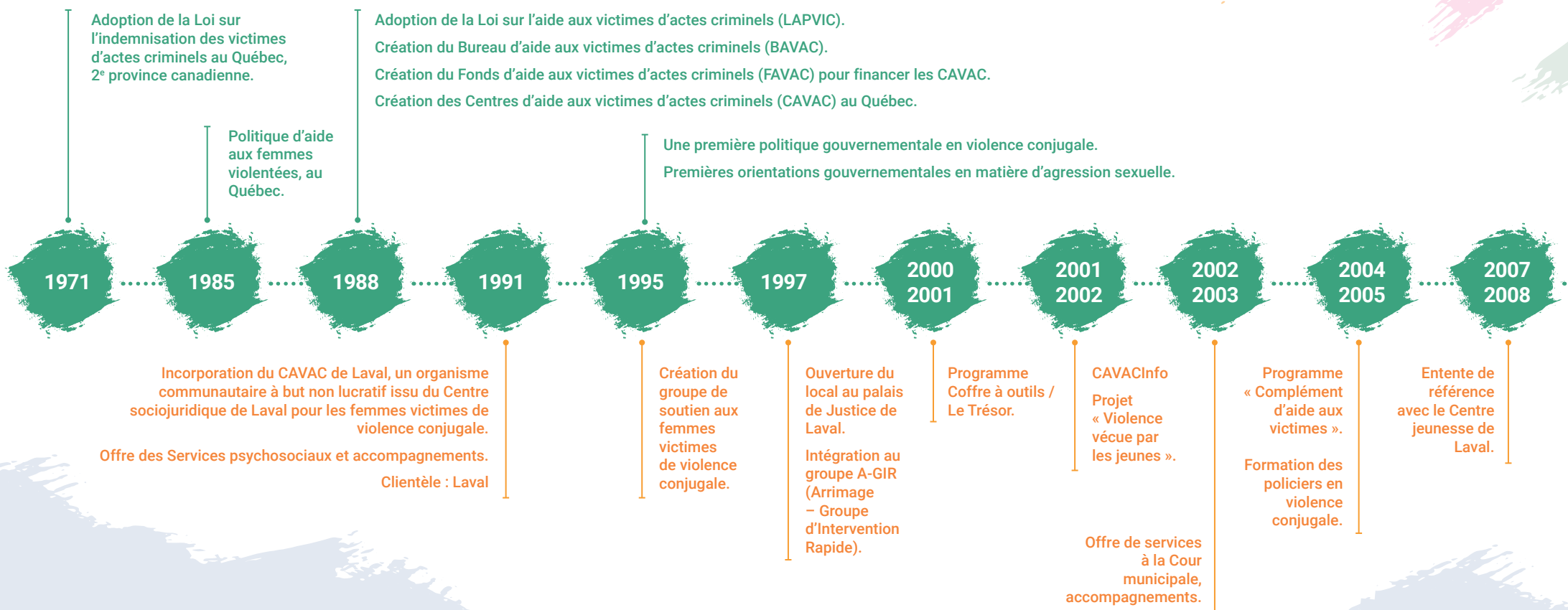
Le CAVAC de Laval adhère aux valeurs énoncées dans la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC) ainsi que dans la *Charte canadienne des droits des victimes*.

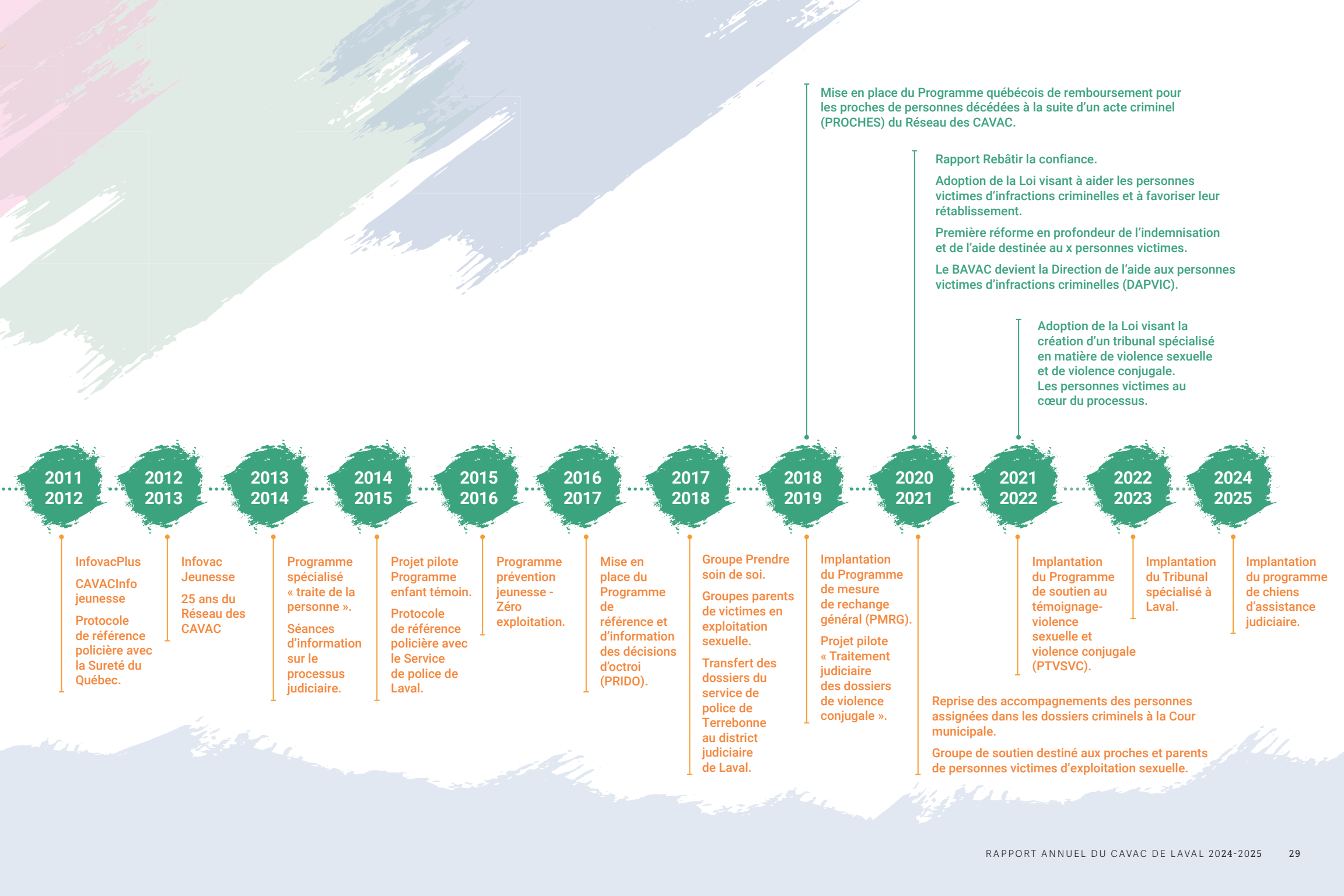
Les personnes qui s'adressent au CAVAC ont le droit d'être accueillies chaleureusement dans un milieu sécuritaire et approprié, de recevoir des services personnalisés et adéquats, et d'être traitées avec respect, tant pour leur personne que pour leur vie privée et leurs besoins.

Nous sommes profondément convaincus que toute personne ayant recours à nos services mérite d'être accueillie avec compassion, compréhension, courtoisie, équité et respect – incluant le respect de sa dignité, de sa vie privée et de son autonomie – qu'elle soit une personne victime directe d'une infraction criminelle, un membre de l'entourage d'une victime ou un témoin du crime.

L'HISTORIQUE

Au cours de ses 34 ans d'existence, le CAVAC de Laval a su innover en s'alliant avec différents partenaires pour développer des services, s'ajustant continuellement aux besoins des personnes victimes d'actes criminels. La ligne du temps ci-dessous fait état des différents programmes développés ainsi que des lois et politiques encadrant nos interventions.





2011
2012

InfovacPlus
CAVACInfo
jeunesse
Protocole
de référence
policière avec
la Sureté du
Québec.

2012
2013

Infovac
Jeunesse
25 ans du
Réseau des
CAVAC

2013
2014

Programme
spécialisé
« traite de la
personne ».
Séances
d'information
sur le
processus
judiciaire.

2014
2015

Projet pilote
Programme
enfant témoin.
Protocole
de référence
policière avec
le Service
de police de
Laval.

2015
2016

Programme
prévention
jeunesse -
Zéro
exploitation.

2016
2017

Mise en
place du
Programme
de
référence et
d'information
des décisions
d'octroi
(PRIDO).

2017
2018

Groupe Prendre
soin de soi.
Groupes parents
de victimes en
exploitation
sexuelle.
Transfert des
dossiers du
service de
police de
Terrebonne
au district
judiciaire
de Laval.

2018
2019

Implantation
du Programme
de mesure
de rechange
général (PMRG).
Projet pilote
« Traitement
judiciaire
des dossiers
de violence
conjugale ».

2020
2021

Reprise des accompagnements des personnes assignées dans les dossiers criminels à la Cour municipale.

Groupe de soutien destiné aux proches et parents de personnes victimes d'exploitation sexuelle.

2021
2022

Implantation
du Programme
de soutien au
témoignage-
violence
sexuelle et
violence conjugale
(PTVSVC).

2022
2023

Implantation
du Tribunal
spécialisé à
Laval.

2024
2025

Implantation
du programme
de chiens
d'assistance
judiciaire.

Mise en place du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel (PROCHES) du Réseau des CAVAC.

Rapport Rebâtir la confiance.

Adoption de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement.

Première réforme en profondeur de l'indemnisation et de l'aide destinée au x personnes victimes.

Le BAVAC devient la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC).

Adoption de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Les personnes victimes au cœur du processus.

NOTRE ÉQUIPE

L'équipe du CAVAC de Laval est maintenant composée de plus de 30 magnifiques humains qui portent fièrement la mission de l'organisation auprès de notre clientèle. Les équipes d'intervention, de soutien et de gestion proviennent de divers domaines d'emploi et se complètent à merveille. Cette synergie se retrouve aussi dans l'application minutieuse des nombreuses procédures et pratiques que requièrent les nombreux programmes et services offerts par le CAVAC, le ministère de la Justice et autres partenaires impliqués.

Au cours de l'année financière, nous avons eu l'occasion d'intégrer quatre nouvelles personnes au sein de l'équipe. Ces embauches ont permis de pourvoir des postes laissés vacants en raison d'absences temporaires ainsi que de départs de collègues ayant choisi de relever de nouveaux défis professionnels. Chaque recrutement a été réalisé en fonction des besoins opérationnels et a contribué à assurer la continuité des activités et le maintien de la qualité des services offerts. L'arrivée de ces nouvelles ressources a aussi permis d'enrichir notre équipe par l'apport de compétences variées et d'expériences complémentaires, favorisant ainsi une dynamique de travail renouvelée.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

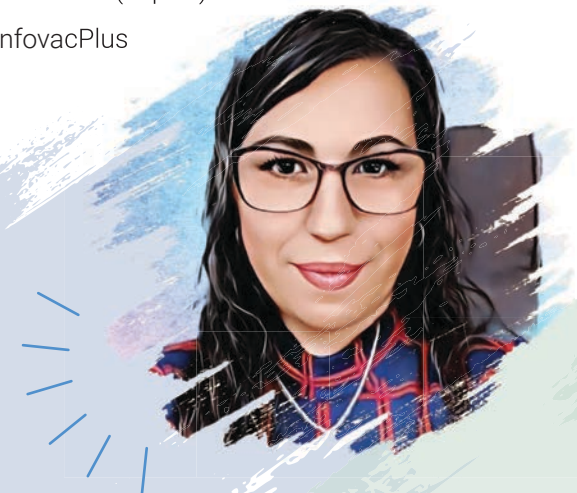
Notre équipe est composée de personnes dévouées et engagées, autant au sein de l'équipe de travail que de notre conseil d'administration. Cette section vise à mettre chacune de ces personnes en lumière. En vue de s'assurer d'un service professionnel et de la protection de la clientèle, il est essentiel pour nous que les agent·e·s d'intervention, les ISL et les gestionnaires soient inscrit·e·s à un ordre professionnel ou au registre des droits acquis liés les domaines de la criminologie, du travail social, de la sexologie, de la psychoéducation et des ressources humaines. Nous avons volontairement omis d'inscrire les titres professionnels de chacun·e afin d'alléger le texte.

L'ÉQUIPE DE GESTION

Marie-Claude Côté	Directrice générale
Sabrina Tessier	Directrice clinique
Martine Desjardins	Conseillère en gestion des ressources humaines et à l'organisation des services

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Josianne Morency	Adjointe administrative
Julie-Anne Royal	Agente de bureau (départ)
Chantal Pilon	Agente InfovacPlus



POSTES SPÉCIALISÉS

Andréa Jasmin-Benoit	Responsable clinique et Coordinatrice à l'implantation du tribunal spécialisé
Carolyne Boucher-Fournier	Agente de recherche
Kaila Bertone	Coordinatrice du Programme Prévention Jeunesse ; Zéro Exploitation (PPJ)
Sophie Pinto	Responsable clinique (par intérim)
Stéphanie Béland	Coordinatrice aux points de services, programmes et projets et agente d'intervention et Coordinatrice à l'implantation du tribunal spécialisé

AGENTES DE SOUTIEN AUX INTERVENTIONS

Josianne Dubé (départ)
Katherine Neale
Violine Caseus



AGENTS.ES D'INTERVENTION

Anne-Marie Massé
Audrey-Jade Caron
Aurélie Biasi
Cloé Lachance (spécialité jeunesse)
Émilie A. Quenneville
Gabrielle Dagenais
Julie Paiement (intervenante dédiée à l'intervention en exploitation sexuelle (ÉDIES))
Justine Beaucage
Laurence Godbout
Maher Abilmouna
Marissa De León Iglesias
Mathilde Hallynck
Rose Gauthier (spécialité jeunesse)
Sabrina Pelletier
Sophie Pinto (agente de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS))
Vivianne Lajoie (départ)
Zélie Chancogne (départ)

AGENTE D'INTERVENTION ET RESPONSABLE DU CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Sophie Beauchamp

CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Voltigeur

INTERVENANTES SOCIOJUDICIAIRE DE LIAISON (ISL)

Bianca Daigle

Carolyne Bureau

Laurence Lacroix

Marie-Michèle Ferland

Noémie Rioux

Sara Gauthier

Sarah Leguerrier-Ouellet

STAGIAIRES

Bianca Daigle

Baccalauréat en travail social

Charlène Tremblay-Chartier

Baccalauréat en criminologie

Livia Moreau

Technique d'intervention en délinquance

CONSULTANTES EXTERNES

Dre. Ann-Claude Simoneau, M.A., Ph. D.

Psychologue et psychothérapeute

Annie Caron, Sexologue

Responsable clinique au déploiement du Tribunal spécialisé et
conseillère en formation au ministère de la Justice du Québec

L'ÉQUIPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yves Devost

Président

Marie-José Harel

Vice-Présidente

Pier-Luc Laverdure

Trésorier

Robert Laverdure

Trésorier (sortant)

Chantal Gélinas

Administratrice

Geneviève Boisvert-Pilon

Administratrice

Jean-François Rousselle

Administrateur

Jo-Anne Wemmers

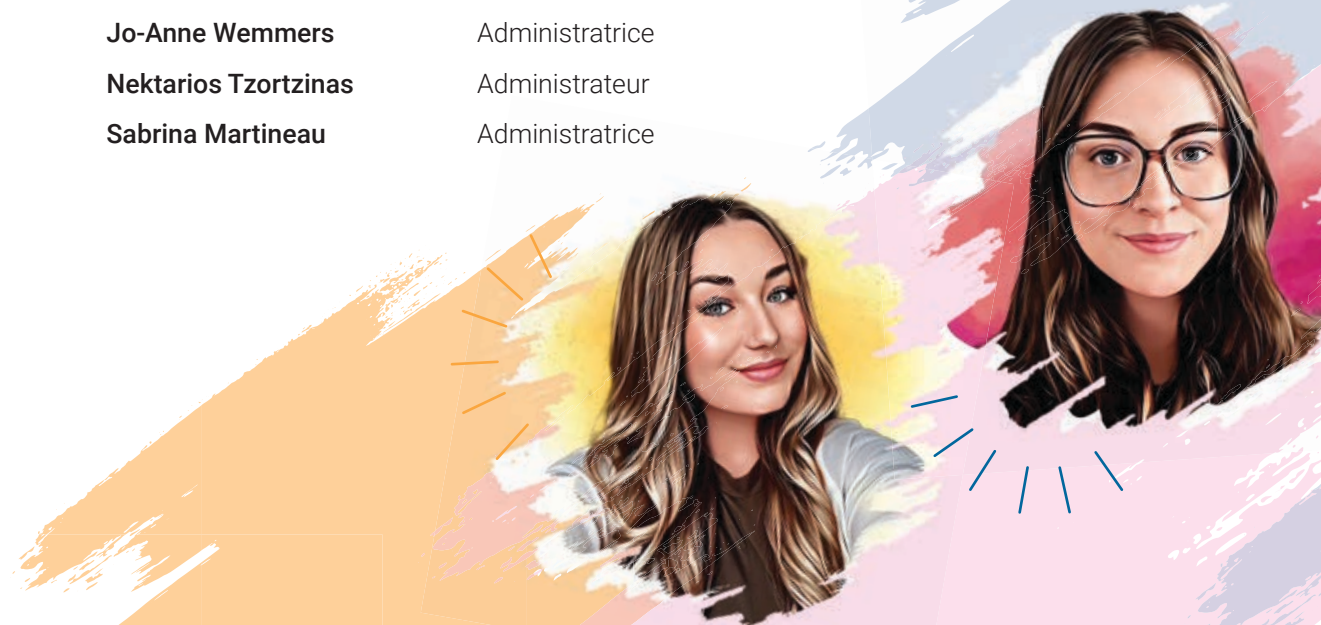
Administratrice

Nektarios Tzortzinias

Administrateur

Sabrina Martineau

Administratrice



NOS ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RESSOURCEMENT

Le CAVAC de Laval valorise le développement professionnel des membres de son équipe en offrant de nombreuses occasions d'enrichir leurs connaissances, leurs compétences ainsi que leur savoir-être, en lien avec les réalités de la clientèle et les exigences requises par leurs professions respectives. Ainsi, afin de toujours continuer à offrir le meilleur service à sa clientèle, l'équipe clinique est encouragée à développer son expertise au niveau de l'intervention psychosociale, en contexte post-traumatique et en lien avec l'accompagnement judiciaire.

La formation initiale offerte à nos employé-e-s lors de leur embauche est d'une grande richesse. Plusieurs heures de formation sont investies par toute l'équipe du CAVAC à l'arrivée des nouveaux collègues et stagiaires. Ces formations leur permettent de se familiariser avec l'ensemble de nos services, nos partenaires et les réalités vécues par notre clientèle ainsi qu'aux tâches reliées à leur poste. L'intégration de chaque personne compte plus de 80 heures offertes par les pairs, tant sur le volet clinique qu'administratif. Nous sommes bien fiers de proposer aux personnes qui se joignent à nous, tous les outils et connaissances requis à leur succès au sein de notre équipe.



En plus de la préparation initiale offerte à leur entrée en poste, nos employé-e-s bénéficient aussi d'un budget de formation continue. Pour l'année calendrier 2024, notre équipe a consacré un peu plus de 1300 heures d'activités de formation, ce qui signifie plus de 2 % de notre masse salariale et environ 38 heures de formation par année, par personne. Nous avons la chance de pouvoir compter sur de nombreux partenaires, ministériels, institutionnels, communautaires et organisationnels, qui proposent une offre variée, abondante et de grandes qualités, en matière de formation, telles que des ateliers, des conférences, des webinaires, de la supervision clinique, des colloques et des séminaires.

Au cours de la période de référence du présent rapport, notre équipe a aussi eu l'occasion d'approfondir plusieurs thématiques spécifiques. Ces formations permettent une meilleure compréhension de notre clientèle ou opérationnelle, parmi celles-ci : la culture de l'équilibre dans le rôle d'intervenant-e, la fraude à l'ère numérique ainsi que les fraudes amoureuses, le protocole CSJ et le droit de la famille, la violence conjugale, sexuelle et relationnelle dans les communautés 2S/LGBTQIA+, la mise à jour de nos habiletés de secouristes ainsi qu'une série de formations en lien avec gestion des ressources humaines.

Nous avons également offert deux formations de groupe à l'entièreté de l'équipe. Comme plusieurs des rencontres avec nos partenaires se tiennent via la plateforme TEAMS. Nous avons donc invité la firme SynergiTic à nous présenter une formation en avril 2024. Celle-ci a permis à l'équipe de développer ses habiletés technologiques en la matière.

Isabelle Cadotte Lemay et des membres de l'Association Lavalloise pour le Transport Adapté (ALTA) nous ont aussi proposé un atelier immersif de sensibilisation aux situations de handicap. Après la présentation des services de l'organisme et des témoignages, nous avons expérimenté ce que cela fait d'être en situation de handicap : visuel, moteur et liés à la motricité fine. Cette expérience nous a permis de prendre conscience des défis quotidiens auxquels font face les personnes vivant avec un handicap, de l'énergie qu'elles doivent investir pour s'adapter à leur environnement, ainsi que des impacts possibles sur leur santé, leur sécurité et leur accès aux services.

Merci à ces personnes pour leur générosité et leur authenticité, qui nous ont permis de mieux comprendre leur réalité et de réfléchir à l'inclusion.

Tel que mentionné, nous souhaitons sincèrement voir chaque membre de l'équipe s'épanouir professionnellement et personnellement et cela se passe également par la reconnaissance de l'unicité de chacun-e et par l'actualisation et le développement des différents talents naturels. C'est donc pour répondre à ce besoin des plus humains que nous offrons la possibilité de s'impliquer dans différents comités, projets et initiatives d'intérêt qui mettent à profit leurs intérêts et aptitudes. C'est d'ailleurs le cas pour nos agents-e-s d'intervention qui peuvent être affectés à plus d'un de nos points de service. Ce faisant, tous-tes les membres de l'équipe clinique ont la possibilité d'offrir des suivis psychosociaux de court ou moyen terme au siège social, de l'accompagnement sociojudiciaire au palais de Justice ou à la Cour municipale ou de l'intervention brève et immédiate par la référence policière au Quartier général du Service de police de Laval.

Outre la formation et la participation à divers projets et comité, il nous importe aussi d'avoir des moments pour nous réunir tous-tes ensembles. C'est pour cela que l'équipe entière participe aux rencontres d'équipe tenues toutes les trois semaines. Celles-ci favorisent la coordination des services, le partage d'informations pertinentes et l'amélioration continue de la qualité de nos interventions. Ces échanges renforcent aussi la cohésion de groupe, en créant un espace pour discuter de nos expériences et réalités professionnelles. De plus, depuis plus de vingt ans, notre équipe clinique bénéficie de rencontres mensuelles de supervision de groupe, totalisant environ 30 heures par an. Sous la direction de Dre Ann Claude Simoneau, psychologue et psychothérapeute, ces rencontres offrent un cadre sécurisant et professionnel propice aux échanges cliniques, au soutien entre collègues et au partage d'outils d'intervention. Dans le cadre de la mise en place du Tribunal spécialisé, nous pouvons aussi bénéficier du précieux soutien de Annie Caron, sexologue et responsable clinique. En complément, notre équipe clinique bénéficie aussi d'un encadrement individuel personnalisé assuré par la directrice clinique et la responsable clinique. Ces rencontres favorisent le développement professionnel spécifique à chacun-e tout en soutenant leur bien-être personnel et en maintenant l'excellence de nos interventions.

Puis, des activités de ressourcement d'équipe sont également organisées annuellement afin de nous permettre de nous réunir dans un contexte plus ludique et informel. Notre rendez-vous annuel nommé *Solstice*, ainsi qu'une journée ludique pour célébrer le temps des fêtes, en sont de bons exemples. Ces moments de convivialité ont pour objectif de renforcer les liens, favoriser le bien-être collectif, intégrer les nouveaux membres et cultiver un esprit d'équipe chaleureux et bienveillant. Les nombreux témoignages positifs démontrent à quel point ces événements sont appréciés et contribuent grandement à la cohésion d'équipe.

Enfin, durant l'année scolaire nous avons accueilli trois stagiaires étudiantes au baccalauréat en travail social, au baccalauréat en criminologie, ainsi qu'en technique d'intervention en délinquance. Ces stages permettent aux étudiant-e-s de vivre une expérience terrain enrichissante et sont pour nous une occasion idéale de transmettre notre passion et de faire rayonner nos professions.



IMPLICATION LOCALE ET PROVINCIALE

CONCERTATION LOCALE

Le partenariat avec les organismes lavallois est une priorité pour le CAVAC car il permet de mieux aider, soutenir et accompagner les personnes victimes dans leur parcours en leur offrant une panoplie de services variés.

Pour y arriver, le CAVAC s'implique sur plusieurs projets locaux et à différentes tables de concertation. Vous trouverez la liste de celles-ci en annexe. Certaines implications particulières méritent toutefois d'être mises en lumière.

Nous contribuons au déploiement des actions de la Table de concertation en violence conjugale et en agression sexuelle de Laval (TCVCASL). En plus d'être actif·ve·s dans les activités de concertation, nous sommes impliqué·e·s sur le « comité stratégique », le « comité Laval alliée contre les violences sexuelles » et le CLIS (comité local d'intégration des services) dans le cadre du déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et violence conjugale.

En continuité avec nos actions à la TCVCASL, nous sommes très impliqué·e·s au groupe A-GIR (Arrimage- Groupe d'intervention rapide). Plusieurs membres de l'équipe du CAVAC contribuent à trouver des solutions pour améliorer le filet de sécurité des personnes victimes de violence conjugale en participant aux cellules de crise et aux concertations.

Pour une deuxième année nous avons participé au « comité de directeurs » du CER(e)F (Centre d'expertise régional à l'enfance et à la famille) ainsi qu'au comité opérationnel. Nous avons eu la chance de voir naître l'identification visuelle du CER(e)F et avons participé à la conception du plan clinique de ce projet à travers le « sous-comité des services thérapeutiques et psychosociaux ».

Finalement, nous avons continué nos importantes collaborations au sein du PPJ (programme prévention jeunesse) et au CCMVL (comité de concertation pour contrer la maltraitance et le vieillissement à Laval).



REPRÉSENTATION AU SEIN DU RÉSEAU DES CAVAC

Le CAVAC de Laval fait partie d'un vaste Réseau provincial regroupant 17 CAVAC répartis selon les régions administratives du Québec. Les CAVAC contribuent, ensemble, à améliorer le traitement des personnes victimes d'actes criminels, des proches et des témoins, tout en assurant la mise en œuvre des meilleures pratiques quant aux services offerts à cette clientèle. À nouveau cette année, notre équipe a participé à diverses initiatives provinciales au sein même du Réseau des CAVAC :

- Comité ad hoc de réflexion sur les crimes hors Québec
- Comité directeur chiens d'assistance judiciaire
- Comité coordination des responsables cliniques
- Comité des services professionnels
- Comité provincial d'implantation des Tribunaux spécialisés
- Comité provincial ÉDIES
- Comité Référence policière

Notre participation au rayonnement du Réseau des CAVAC s'inscrit aussi à travers les représentations externes, notamment le « Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale ».

« Travailler au CAVAC, c'est bien plus qu'un emploi : J'ai le privilège de participer à une mission profondément humaine aux côtés d'une équipe dévouée et engagée auprès de sa clientèle. J'éprouve une grande humilité d'être témoin de la résilience et le parcours de celle-ci. Dans un milieu de travail émotionnellement chargé comme celui du CAVAC, il est essentiel de prendre soin de soi et des autres. L'écoute et la bienveillance sont au cœur de nos actions. J'aime susciter un environnement empreint d'ouverture, de respect et où les membres de l'équipe peuvent s'épanouir et se sentir soutenu·e·s dans leur engagement professionnel. »



Martine

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le CAVAC de Laval aura 35 ans en 2026 et est toujours aussi actif dans le développement de nouvelles façons de rejoindre et de soutenir les personnes victimes, les proches et les témoins.

Cette étape dans la vie d'un organisme semble tout à fait appropriée pour revisiter les fondements de notre organisation. Par ailleurs, le Réseau des CAVAC a travaillé, au cours de la dernière année, à réviser et mettre à jour la mission, la vision et les valeurs des CAVAC. Le nôtre aura, de son côté, à s'approprier cette nouvelle mission et à définir des valeurs complémentaires à celles dégagées par le Réseau des CAVAC. En ce sens, nous prévoyons donc une journée de réflexion en équipe ainsi que différentes activités d'appropriation de notre mission renouvelée.

Depuis quelques années, le nombre de ressources humaines au sein du CAVAC a décuplé et nous sommes confronté·e·s un grand besoin de réfléchir aux façons d'augmenter proportionnellement les ressources en soutien clinique. Une réflexion est enclenchée et nous prévoyons apporter des changements dès l'été.

Nous avons aussi beaucoup de pain sur la planche à mettre à jour nos politiques encadrant les ressources humaines. Nous travaillons notamment à la révision des descriptions de tâches, du *Manuel de l'employé·e* et à la *Politique visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* (Loi 42). De plus, nous comptons bien finaliser les procédures en lien avec la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25); section prestation des services à la clientèle et section des ressources humaines.



Nous avons aussi quelques projets visant la bonification des services offerts. Maintenant que le « projet pilote » du Tribunal spécialisé en matière de violence conjugale et de violence sexuelle est terminé, le déploiement s'effectuera à la grandeur de la province au cours des deux prochaines années. Qui dit projet pilote, dit constats et modifications en vue de rendre le programme le plus efficace et efficient possible en fonction des besoins des personnes victimes. La trajectoire pour les personnes victimes de violence conjugale a été revue en ce sens par l'équipe provinciale du Tribunal spécialisé pour permettre une meilleure intégration du Tribunal spécialisé au sein des CAVAC. Deux trajectoires ont été développées et nous verrons à leur intégration dans nos services. De plus, l'atterrissage de la trajectoire en violence sexuelle est prévu dès le début de l'année, ce qui demandera certainement de l'adaptation de nos services.

La recherche intitulée « Pandémie et isolement : comment favoriser l'accès à la justice pénale des aîné-e-s victimes de violence conjugale et familiale ? » étant terminée, nous nous attarderons à trouver des moyens d'intégrer les recommandations issues du rapport de recherche qui sont soutenues par le comité aînés. Parmi celles-ci, le déploiement d'outils concrets pour les aîné-e-s devant témoigner à la Cour, le maintien du comité interne et la réflexion par rapport à une équipe spécialisée auprès de cette clientèle.

Dans la foulée des réflexions par rapport aux services, nous devons aussi réfléchir à notre offre de service au CER(e)F qui bénéficiera de locaux pour les services intégrés. Nous comptons impliquer nos deux agentes d'interventions jeunesse dans ce beau projet conçu pour les enfants victimes et leurs proches.

Pour terminer, le manque d'espace de travail que ce soit au siège social ou au palais de Justice continue d'être l'une de nos principales préoccupations et demandera réflexion et actions en 2025-26.

C'est avec entrain que nous comptons relever tous ces défis qui s'inscrivent en continuité de notre mission et que nous entreprenons cette nouvelle année.

« Être membre du CA du Cavac me permet d'assurer qu'un organisme si important dans sa communauté continue d'offrir ses services, de se bonifier et de répondre aux besoins de ses clients. C'est un rôle que je prends très à coeur. Je suis fière de le remplir auprès de d'autres professionnels qui partagent mes valeurs et mon engagement. »



Geneviève



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

RAPPORT FINANCIER
AU **31** MARS 20**25**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL

RAPPORT FINANCIER

AU 31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Sylvestre, Roy & Associés Inc.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sylvestre, Roy & Associés Inc.

SYLVESTRE, ROY & ASSOCIÉS INC.¹

Terrebonne, le 19 juin 2025

¹ Par Luc Villeneuve, CPA auditeur



Sylvestre, Roy & Associés Inc.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(audité)

	2025	2024
PRODUITS		
Ministère de la Justice - Subvention FAVAC	1 918 777 \$	1 520 821 \$
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé	458 468	291 608
Ministère de la Justice - ÉDIES	90 944	91 128
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé - Projet chien	40 057	-
Projet Aînés	51 818	38 965
Ministère de la Sécurité Publique - Projet Prévention Jeunesse	154 688	155 558
Sommes versées par les contrevenants	39 224	28 250
Subvention - DAPVIC	(22 071)	22 071
Produits - Projet Coffre à outils	-	977
Honoraires de gestion	15 500	12 500
Dons	980	-
Intérêts	6 583	1 085
Autres revenus	1 451	3 306
Amortissement de la subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles (Note 6)	373	14 070
Contribution des membres	120	50
	2 756 912	2 180 389

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(audité)

	2025	2024
CHARGES		
Salaires	1 539 063	1 439 098
Avantages sociaux	200 485	200 370
Associations et cotisations	1 780	620
Assurances	8 749	8 048
Documentation et abonnements	551	350
Frais de déplacements	5 269	6 544
Location d'espaces de stationnement	3 692	2 165
Dépenses reliées à la bâtisse (Note 10)	55 971	53 222
Formation	8 895	8 260
Frais de fonction	-	783
Honoraires professionnels	31 444	14 006
Papeterie et frais de bureau	10 560	11 522
Frais légaux	-	22 071
Publicité et promotion	-	3 388
Télécommunications	10 948	10 024
Fournitures informatiques	2 802	2 896
Entretien et réparation informatique	9 468	11 468
Frais d'activités bénévoles et de reconnaissance	1 450	1 188
Frais du conseil d'administration	5 131	2 184
Dépenses reliées aux dons	980	-
Intérêts et frais bancaires	81	1 043
Remboursement de TPS et TVQ	(8 975)	(10 197)
Dépenses - Projet aînés	51 818	1 860
Dépenses - Projet Coffre à outils	-	977
Dépenses - Projet Tribunal spécialisé	458 468	291 609
Dépenses - Projet ÉDIES	90 944	91 128
Dépenses - Projet chien	40 057	-
Dépenses - Projet Prévention Jeunesse	154 688	155 529
Amortissement des équipements de bureau et informatique	6 625	16 413
	2 690 944	2 346 569
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	65 968 \$	(166 180) \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(audité)

	Investi en immobilisations corporelles (Note 8)	Affecté (Note 9)	Non affecté	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	565 889 \$	147 851 \$	(100 372) \$	613 368 \$	779 548 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 344)	-	81 312	65 968	(166 180)
Affectations d'origine interne (Note 9)	-	58 250	(58 250)	-	-
Versement sur la dette à long terme	20 000	-	(20 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	570 545 \$	206 101 \$	(97 310) \$	679 336 \$	613 368 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
BILAN
AU 31 MARS 2025
(audité)

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	217 441 \$	161 986 \$
Compte Avantage entreprise, taux variable	1 259 881	862 143
Sommes à recevoir	-	22 071
Taxes à la consommation à recevoir	4 658	8 460
	1 481 980	1 054 660
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 3)	923 341	939 058
	2 405 321 \$	1 993 718 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (Note 4)	234 032 \$	194 546 \$
Apports reportés (Note 7)	1 139 157	812 635
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 5)	20 000	20 000
	1 393 189	1 027 181
DETTE À LONG TERME (Note 5)	300 000	320 000
SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	32 796	33 169
	1 725 985	1 380 350
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)	570 545	565 889
AFFECTÉ (Note 9)	206 101	147 851
NON AFFECTÉ	(97 310)	(100 372)
	679 336	613 368
	2 405 321 \$	1 993 718 \$

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(audité)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	65 968 \$	(166 180) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 717	25 450
Amortissement de la subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles	(373)	(14 070)
	81 312	(154 800)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Sommes à recevoir	22 071	(22 071)
Taxes à la consommation à recevoir	3 802	(3 710)
Fournisseurs et charges à payer	39 486	22 812
Apports reportés	326 522	103 088
	391 881	100 119
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	473 193	(54 681)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des immobilisations corporelles	-	(5 735)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(5 735)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur dette à long terme	(20 000)	(50 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(20 000)	(50 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	453 193	(110 416)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	1 024 129	1 134 545
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	1 477 322 \$	1 024 129 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et du compte Avantage entreprise.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025
(audité)

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme a été constitué le 19 mars 1991 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme sans but lucratif. L'organisme fournit une assistance directe aux victimes d'actes criminels et informe différents groupes au sujet de la violence conjugale ainsi que toutes autres formes de violences véhiculées dans notre société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et du compte Avantage entreprise, ainsi que des sommes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer, ainsi que de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les honoraires de gestion sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis selon la même méthode et au même taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Les produits d'intérêts, les dons, les contributions des membres, les sommes versées par les contrevenants, ainsi que tous les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds des immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Apports reçus sous forme de services

Les membres consacrent de nombreuses heures chaque année à aider Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Laval à assurer la prestation de ses services.

Aucun montant n'est constaté dans les états financiers relativement à ces apports reçus sous forme de services parce qu'il est trop difficile d'en déterminer la juste valeur.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, durées et taux suivants :

	Méthode	Durée / Taux
Bâtisse	Linéaire	100 ans
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans

La subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles est amortie au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et du compte Avantage entreprise.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Terrain	106 951 \$	- \$	106 951 \$	106 951 \$
Bâtisse	909 359	93 673	815 686	824 779
Mobilier et équipement de bureau	2 725	2 021	704	880
Équipement informatique	70 838	70 838	-	6 448
	1 089 873 \$	166 532 \$	923 341 \$	939 058 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025
(audité)

4. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Comptes fournisseurs	4 946 \$	10 549 \$
Salaires et vacances à payer	221 514	177 150
Régime de retraite à payer	7 572	6 847
	234 032 \$	194 546 \$

5. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière de 1er rang sur un immeuble d'une valeur nette comptable de 922 637 \$ et par une hypothèque mobilière de premier rang de 100 000 \$ sur tous les biens meubles présents et futurs de l'organisme portant intérêts au taux préférentiel de 4.95 % majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels en capital de 1 667 \$ plus les intérêts, renouvelable en octobre 2026	320 000 \$	340 000 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	20 000	20 000
	300 000 \$	320 000 \$

Les remboursements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2026	2027	2028	2029	2030
20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$

6. SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
Solde au début	33 169 \$	47 239 \$
Montant constaté à titre de produits	(373)	(14 070)
	32 796 \$	33 169 \$

La subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles est constatée à titre de produit selon la même méthode que l'immobilisation corporelle à laquelle elle se rapporte. La subvention, d'un montant initial de 37 272 \$ ayant été utilisée pour des travaux qui ont été capitalisés sur la bâtisse alors la subvention sera amortie de façon linéaire sur une période de 100 ans.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025
(audité)

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées, lesquelles en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à différents projets.

	<i>Solde au début</i>	Encaissements	Produit de l'exercice	<i>Solde à la fin</i>
Ministère de la Sécurité Publique - Projet Prévention Jeunesse	78 421 \$	126 823 \$	154 688 \$	50 556 \$
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé	645 760	545 631	458 468	732 923
Produits - Projet Coffre à outils	459	-	-	459
Ministère de la Justice - ÉDIES	20 131	95 720	90 944	24 907
Ministère de la Justice - Appel de projets extraordinaire - Projet Aînés	67 864	600	51 818	16 646
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé - Projet chien	-	80 061	40 057	40 004
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé - Aménagements	-	81 125	-	81 125
Ville de Laval - Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires - Projet Z	-	178 222	-	178 222
CISSS de Laval - Initiatives régionales pour le dossier en agression sexuelle	-	13 972	-	13 972
Dons	-	1 323	980	343
	812 635 \$	1 123 477 \$	796 955 \$	1 139 157 \$

8. ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde de l'actif net investi en immobilisations corporelles se compose de :

	2025	2024
Valeur nette des immobilisations corporelles	923 341 \$	939 058 \$
Dettes à long terme - hypothèque sur la bâtisse	(320 000)	(340 000)
Subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles	(32 796)	(33 169)
	570 545 \$	565 889 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025
(audité)

9. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à l'affectation d'un montant de 58 250 \$. Voir le tableau ci-bas pour le détail des soldes des affectations d'origine interne:

	<i>Echéance</i>	31 mars 2024	Montants utilisés	Affectation de l'exercice	31 mars 2025
Activités liées aux victimes	2026	147 851 \$	-	58 250 \$	206 101 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. DÉPENSES RELIÉES À LA BÂTISSE

	2025	2024
Entretien et réparations	16 684 \$	11 394 \$
Électricité et chauffage	5 590	4 498
Intérêts sur hypothèque	24 603	28 293
Amortissement de la bâtisse	9 094	9 037
	55 971 \$	53 222 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer, ainsi que de la dette à long terme.

L'organisme considère qu'il dispose des liquidités nécessaires afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025
(audité)

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

L'organisme est exposé au risque de flux de trésorerie en ce qui concerne sa dette à long terme ainsi que son compte Avantage entreprise à taux variable.

Annexe

Liste des tables de concertation et des comités :

- A-GIR – Arrimage-Groupe d'intervention rapide
 - Déclenchement de cellule de crise
- CCMVL – Comité de concertation contre la maltraitance liée au vieillissement à Laval
- CER(e)F – Centre d'expertise lavallois à l'enfance et à la famille
 - Comité directeur
 - Comité opérationnel
- CRIPICL – Comité régional d'implantation du Processus d'intervention concerté à Laval
- Programme Prévention jeunesse en exploitation sexuelle des mineurs de Laval; Zéro exploitation
 - Comité directeur
 - Comité opérationnel
- TCVCASL – Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval
 - Comité Laval alliée contre les violences sexuelles
 - Comité colloque
 - Comité stratégique
 - Comité concertation clinique
 - Comité local d'intégration des services (CLIS)
 - Groupe de Travail Intersectionnalité (GTI)
 - Groupe de Travail Trajectoire (GTT)

- ROQHAS - Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement
- TRCAL – Table régionale de concertation des aînés de Laval
- VEMAS – Comité de vérifications des enquêtes en matière d'agression sexuelle

Implication et représentation de la coordonnatrice du PPJ Laval; Zéro Exploitation

La coordonnatrice du programme a participé à différents comités et tables de concertation

- CQCTP – Coalition québécoise contre la traite des personnes
 - Comité clinique
- CCIES – Comité de coordination des interventions en exploitation sexuelle du Service de police de Laval
- Table nationale de concertation en matière d'exploitation sexuelle
- Comité de concertation Un toit pour elles
- Comité Un trop grand prix
- TCVCASL – Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval
 - Conseil d'administration
 - Comité concertation clinique
- Laval alliée contre les violences sexuelles
- Table jeunesse du Marigot et Ste-Rose
- TLCJVU - Table lavalloise sur la criminalité juvénile et la violence urbaine



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS